

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant 2020-1

Territoire de la Communauté
d'Agglomération Durance Lubéron
Verdon Agglomération

Aout 2019

Entre :

La Communauté d'Agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération, représentée par son Président, Jean-Christophe PETRIGNY,

La Commune de Corbières, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Claude CASTEL,

La Commune de Manosque, représentée par son Maire, Monsieur Camille GALTIER,

La commune d'Oraison, représentée par son Maire, Monsieur Benoît GAUVAN,

La commune de Sainte-Tulle, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Luc QUEIRAS,

La commune de Villeneuve, représentée par son Maire, Monsieur Serge FAUDRIN,

Ci-après désigné « le(s) partenaire(s) ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales des Alpes de Haute-Provence, représentée par :
Monsieur Thierry AUTARD, Directeur,
Monsieur Alain PICOZZI, Président du Conseil d'Administration,
Dont le siège est situé 4 Bis, Avenue Maréchal LECLERC - 04011 DIGNE-LES-BAINS CEDEX
Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention « Prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse » » est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1 : Les modalités de financement

Le présent avenant intègre des actions dans le champ de l'enfance et de la jeunesse (en renouvellement des contrats enfance jeunesse signés avec la Communauté d'Agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération, la Commune de Corbières, la Commune de Manosque, la commune d'Oraison et la commune de Villeneuve arrivés à échéance le 31/12/2019).

Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 3 : Effet et durée de l'avenant

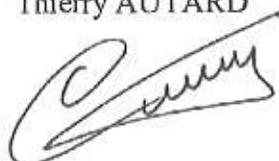
Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Digne Les Bains, le 29 décembre 2020, en 7 exemplaires.

Le Directeur
Caisse d'Allocations Familiales
des Alpes de Haute-Provence

Thierry AUTARD



Le Président
du Conseil d'Administration
de la Caisse d'Allocations
Familiales des Alpes de
Haute-Provence
Alain PICOZZI

La Communauté
d'Agglomération Durance
Lubéron Verdon Agglomération
Représentée par son Président
Jean-Christophe PETRIGNY

La Commune de
Corbières
représentée par son Maire
Jean-Claude CASTEL

La Commune de
Manosque
représentée par son
Maire
Camille GALTIER

La commune d'Oraison
représentée par son
Maire
Benoît GAUVAN

La commune de Sainte-
Tulle
représentée par son Maire
Jean-Luc QUEIRAS

La commune de
Villeneuve
représentée par son
Maire
Serge FAUDRIN

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

Données du contrat initial

Tableau récapitulatif financier Global Contrat 2019-299 : Sainte Tulle								
Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	Multi-accueil	124 432,52 €	122 624,27 €	121 110,78 €	118 318,63 €	486 486,2 €
	Pilotage Jeunesse	Formation BAFA BAFD	Formation	0 €	329,73 €	599,50 €	0 €	929,23 €
		Poste de coordination	Poste de coordination	19 759,52 €	19 759,52 €	19 759,52 €	19 759,52 €	79 038,08 €
		Montant prévisionnel - prestations de service enfance	jeunesse - actions nouvelles	144 192,04 €	142 713,52 €	141 469,8 €	138 078,15 €	566 453,51 €
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH du Centre Social	6 137,43 €	6 137,43 €	6 137,43 €	6 137,43 €	24 549,72 €
		Montant prévisionnel - prestations de service enfance	jeunesse - actions antérieures	6 137,43 €	6 137,43 €	6 137,43 €	6 137,43 €	24 549,72 €
		Montant prévisionnel - prestations de service enfance	jeunesse - dégressivité	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Montant prévisionnel - prestation de service enfance	jeunesse	150 329,47 €	148 850,95 €	147 607,23 €	144 215,58 €	591 003,23 €

Données de l'avenant 2020-1

Contrat : 201900299 Territoire DLVA

Date d'effet : 01/01/2020

Module : Avenant n°2020-1

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total	
Action nouvelle	Accueil Enfance	Crèches parentales	collectif petite enfance Manosque	18 018,84 €	17 295,95 €	16 573,08 €	51 887,87 €	
		Lieux accueil enfants parents	Patati Patata Manosque	12 419,05 €	12 079,27 €	12 230,25 €	36 748,57 €	
		Ludothèque	Ludothèque manosque	4 685,93 €	4 685,93 €	4 685,93 €	14 057,79 €	
		Relais assistants maternels	RAM DLVA	31 968,62 €	31 968,62 €	31 968,62 €	95 905,86 €	
		Multi accueil	Crèche Familiale Manosque	35 115,83 €	43 215,89 €	42 310,70 €	120 642,42 €	
			EAJE Villeneuve - Petit Pas et Courte Echelle	103 483,21 €	101 615,96 €	99 748,70 €	304 847,87 €	
			La Farandole Manosque	56 501,40 €	55 481,88 €	54 462,38 €	166 445,66 €	
			Multi-accueil collectif Oraison	128 772,33 €	126 386,48 €	124 000,65 €	379 159,46 €	
			Pomme d'Api Manosque	69 180,04 €	67 931,76 €	66 683,47 €	203 795,27 €	
		Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ACM Corbières	6 931,01 €	6 931,01 €	6 931,01 €
Accueil jeunes	ACM Manosque			94 822,21 €	94 822,21 €	94 822,21 €	284 466,63 €	
	ACM Oraison			35 210,48 €	35 210,48 €	35 210,48 €	105 631,44 €	
Formation BAFA BAFD	Accueil jeunes MIC Manosque			8 692,62 €	8 692,62 €	8 692,62 €	26 077,86 €	
	Formation Manosque			278,77 €	278,77 €	278,77 €	836,31 €	
	Formation Oraison			613,89 €	613,89 €	613,89 €	1 841,67 €	
	poste de coordination du service enfance jeunesse Manosque			28 776,00 €	28 776,00 €	28 776,00 €	86 328,00 €	
Montant prévisionnel - prestation de service enfance jeunesse - actions nouvelles	Accueil Jeunesse			poste de coordination jeunesse Oraison	28 776,00 €	28 776,00 €	28 776,00 €	86 328,00 €
				poste de coordination périscolaire Manosque	28 776,00 €	28 776,00 €	28 776,00 €	86 328,00 €
Action antérieure	Accueil Enfance			Montant prévisionnel - prestation de service enfance jeunesse - actions nouvelles	693 022,23 €	693 538,73 €	685 560,76 €	2 072 121,71 €
		Ludothèque	4 400,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €	13 200,00 €		
		Relais assistants maternels	6 814,39 €	6 814,39 €	6 814,39 €	20 443,17 €		
		Multi accueil	47 906,14 €	47 906,14 €	47 906,14 €	143 718,42 €		
		ALSH Extrascolaire	Moulin Neuf EAJE Manosque	429,69 €	429,69 €	429,69 €	1 289,07 €	
			ACM Corbières	69 257,93 €	69 257,93 €	69 257,93 €	207 773,79 €	
			ACM Manosque	56 082,73 €	56 082,73 €	56 082,73 €	168 248,19 €	
		Montant prévisionnel - prestation de service enfance jeunesse - actions antérieures	Accueil Jeunesse	ACM Oraison	184 890,88 €	184 890,88 €	184 890,88 €	554 672,64 €
				Montant prévisionnel - prestation de service enfance jeunesse - dégratité	2 477,28 €	1 895,89 €	1 314,50 €	5 687,67 €
		Montant prévisionnel - prestation de service enfance jeunesse			880 390,39 €	880 325,49 €	871 766,14 €	2 632 482,02 €

Annexe 2 : situation de l'offre et perspectives de développement

TYPOLOGIE	Nom action	2019			2020			2021			2022	
		taux occupation	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)
	collectif petite enfance						cf annexe 3					
	LA EP Patati Patata						cf annexe 3					
	Ludothèque Manosque						cf annexe 3					
	RAM DLVA						cf annexe 3					
	Crèche familiale Manosque						cf annexe 3					
	EAJE Petit pas et courte échelle Villeneuve						cf annexe 3					
	EAJE la Farandole Manosque						cf annexe 3					
	EAJE Oraison						cf annexe 3					
Action nouvelle	EAJE Pomme d'Api Manosque						cf annexe 3					
	ACM Corbières						cf annexe 4					
	ACM Manosque						cf annexe 5					
	ACM Oraison						cf annexe 3					
	Accueil jeunes MJC de Manosque						cf annexe 3					
	Formation Manosque						cf annexe 4					
	Formation Oraison						cf annexe 5					
	Poste de coordination Manosque						cf annexe 3					
	Poste de coordination Oraison						cf annexe 3					
	Poste de coordination Manosque périscolaire						cf annexe 3					
	Ludothèque Manosque						cf annexe 3					
	RAM DLVA						cf annexe 3					
Action antérieure	EAJE Moulin Neuf Manosque						cf annexe 3					
	ACM Corbières						cf annexe 3					
	ACM Manosque						cf annexe 3					
	ACM Oraison						cf annexe 3					

Annexe 3 : fiche(s) détaillée(s) par action

1- EAJE Collectif petite enfance - Signature Mairie de Manosque

	Données réelles 2019	Données 2020	données 2021	données 2022
Charges	217 513,73 €	217 513,73 €	217 513,73 €	217 513,73 €
Charges salariales	172 183,75 €	172 183,75 €	172 183,75 €	172 183,75 €
Autres charges	45 329,98 €	45 329,98 €	45 329,98 €	45 329,98 €
Recettes	249 945,67 €	217 513,73 €	217 513,73 €	217 513,73 €
PSU	80 508,75 €	83 391,83 €	84 382,73 €	85 373,63 €
PF	16 547,27 €	16 547,27 €	16 547,27 €	16 547,27 €
Autres CAF	28 568,00 €	- €	- €	- €
MSA	2 721,77 €	- €	- €	- €
Autres	30 215,88 €	30 215,88 €	30 215,88 €	30 215,88 €
Collectivité territoriale	91 384,00 €	87 358,75 €	86 367,85 €	85 376,95 €
Résultat	32 431,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nbre de pl	25	25	25	25
Nbre d'h ouverture	1 068	1 068	1 068	1 068
capacité théorique	23 363	23 363	23 363	23 363
Nbre d'h facturés	21 448	21 448	21 448	21 448

2- LAEP Patati Patata - Signature Mairie de Manosque

	Données réelles 2019	Données 2020	données 2021	données 2022
Charges	81 653,00 €	81 653,00 €	81 653,00 €	81 653,00 €
Charges salariales	62 444,00 €	62 444,00 €	62 444,00 €	62 444,00 €
Autres charges	19 209,00 €	19 209,00 €	19 209,00 €	19 209,00 €
Recettes	81 653,00 €	81 653,00 €	81 653,00 €	81 653,00 €
PSO	16 063,92 €	16 302,05 €	16 795,76 €	16 547,32 €
PF	- €	- €	- €	- €
Autres	6 058,00 €	5 253,00 €	5 253,00 €	5 253,00 €
Collectivité territoriale	59 531,08 €	60 097,95 €	59 604,24 €	59 852,68 €
Résultat	- €	- €	- €	- €
Nbre d'actes	666	666	666	666

3- Ludothèque - Signature Mairie de Manosque

	Données réelles 2019	Données réelles 2019 retenues	Données 2020	données 2021	données 2022
Charges	101 405,51 €	70 983,86 €	70 983,86 €	70 983,86 €	70 983,86 €
Charges salariales	91 866,00 €	64 306,20 €	64 306,20 €	64 306,20 €	64 306,20 €
Autres charges	9 539,51 €	6 677,66 €	6 677,66 €	6 677,66 €	6 677,66 €
Recettes	101 405,51 €	70 983,86 €	70 983,86 €	70 983,86 €	70 983,86 €
PSO	- €			- €	- €
PF	2 825,00 €	1 977,50 €	1 977,50 €	1 977,50 €	1 977,50 €
Autres CAF				- €	- €
MSA				- €	- €
Autres				- €	- €
Collectivité territoriale	98 580,51 €	69 006,36 €	69 006,36 €	69 006,36 €	69 006,36 €
Résultat	- €	- €	- €	- €	- €
Nbre de pl			0	- €	- €
Nbre d'h ouverture			0	- €	- €
capacité théorique			0	- €	- €
Nbre d'h facturés			0	- €	- €
Nbre h réalisés	1 250	875	875	875,00 €	875,00 €

4- RAM DLVA - Signature Communauté d'Agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération

	Données réelles 2019	2019 3 etp	2020	2021	2022
Charges	152 502,72 €	157 219,30 €	157 219,30 €	157 219,30 €	157 219,30 €
Charges salariales	129 716,00 €	133 727,84 €	133 727,84 €	133 727,84 €	133 727,84 €
Autres charges	22 786,72 €	23 491,46 €	23 491,46 €	23 491,46 €	23 491,46 €
Recettes	152 502,72 €	157 219,30 €	157 219,30 €	157 219,30 €	157 219,30 €
PSO	65 576,17 €	67 604,30 €	54 083,44 €	54 083,44 €	54 083,44 €
PF	- €	- €	- €	- €	- €
Autres CAF	9 875,37 €	9 875,37 €	- €	- €	- €
MSA	2 774,70 €	2 774,70 €	- €	- €	- €
Autres	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
Collectivité territoriale	65 276,48 €	67 964,93 €	94 135,86 €	94 135,86 €	94 135,86 €
Résultat	- €	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nbre etp	2,91	3	3	3	3
Prix de revient PSU	52 406,43 €	52 406,43 €	52 406,43 €	52 406,43 €	52 406,43 €

5- Crèche Familiale - Signature Mairie de Manosque

	Données 2020	données 2021	données 2022
Charges	185 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €
Charges salariales	145 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €
Autres charges	40 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Recettes	185 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €
PSU	61 300,48 €	77 531,20 €	78 772,00 €
PF	26 300,00 €	32 900,00 €	32 900,00 €
Autres	- €	- €	
Collectivité territoriale	97 399,52 €	109 568,80 €	108 328,00 €
Résultat	- €	- €	- €
Nbre de pl	13	15	15
Nbre d'h ouverture	3 588	3 588	3 588
capacité théorique	37 256	43 838	43 838
Nbre d'h facturés	18 800	23 500	23 500

6- E.A.JE Petit pas et courte échelle - Signature Mairie de Villeneuve

	Données réelles 2019	Données 2020	données 2021	données 2022
Charges	667 825,97 €	634 238,22 €	634 238,22 €	634 238,22 €
Charges salariales	577 303,94 €	543 716,19 €	543 716,19 €	543 716,19 €
Autres charges	90 522,03 €	90 522,03 €	90 522,03 €	90 522,03 €
Recettes	667 825,97 €	634 238,22 €	634 238,22 €	634 238,22 €
PSU	248 602,82 €	219 658,09 €	222 854,48 €	226 050,87 €
PF	102 721,00 €	102 721,00 €	102 721,00 €	102 721,00 €
Autres CAF	- €	- €	- €	- €
MSA	9 003,10 €	- €	- €	- €
Autres	33 587,75 €	- €	- €	- €
Collectivité territoriale	273 911,30 €	311 859,13 €	308 662,74 €	305 466,35 €
Résultat	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nbre de pl	45	45	45	45
Nbre d'h ouverture	2 464	2 464	2 464	2 464
capacité théorique	92 691	92 691	92 691	92 691
Nbre d'h facturés	69 186	69 186	69 186	69 186

7- EAJE La Farandole - Signature Mairie de Manosque

	Données réelles 2019	Données 2020	données 2021	données 2022
Charges	514 307,48 €	469 307,48 €	469 307,48 €	469 307,48 €
Charges salariales	457 005,75 €	412 005,75 €	412 005,75 €	412 005,75 €
Autres charges	57 301,73 €	57 301,73 €	57 301,73 €	57 301,73 €
Recettes	514 307,48 €	469 307,48 €	469 307,48 €	469 307,48 €
PSU	135 728,80 €	144 986,07 €	146 877,82 €	148 769,57 €
PF	45 810,57 €	45 810,57 €	45 810,57 €	45 810,57 €
Autres CAF	23 300,00 €	- €	- €	- €
MSA	6 529,29 €	- €	- €	- €
Autres				
Collectivité territoriale	302 938,82 €	278 510,84 €	276 619,09 €	274 727,34 €
Résultat	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nbre de pl	25	25	25	25
Nbre d'h ouverture	2 398	2 398	2 398	2 398
capacité théorique	52 170	52 170	52 170	52 170
Nbre d'h facturés	40 947	40 947	40 947	40 947

8- EAJE Oraison - Signature Mairie d'Oraison

	Données réelles 2019	Données 2020	données 2021	données 2022
Charges	689 685,01 €	689 685,01 €	689 685,01 €	689 685,01 €
Charges salariales	567 866,74 €	567 866,74 €	567 866,74 €	567 866,74 €
Autres charges	121 818,27 €	121 818,27 €	121 818,27 €	121 818,27 €
Recettes	689 685,01 €	689 685,01 €	689 685,01 €	689 685,01 €
PSU	246 404,28 €	232 697,80 €	236 678,63 €	240 659,45 €
PF	168 796,63 €	168 796,63 €	168 796,63 €	168 796,63 €
Autres CAF	8 100,00 €	- €	- €	- €
MSA	28 755,98 €	- €	- €	- €
Autres	5 757,40 €	5 757,40 €	5 757,40 €	5 757,40 €
Collectivité territoriale	231 870,72 €	282 433,18 €	278 452,35 €	274 471,53 €
Résultat	- €	0,00 €	0,00 €	- €
Nbre de pl	45	45	45	45
Nbre d'h ouverture	2 127	2 127	2 127	2 127
capacité théorique	95 722	95 722	95 722	95 722
Nbre d'h facturés	86 165	86 165	86 165	86 165

9- EAJE Pomme d'Api - Signature Mairie de Manosque

	Données réelles 2019	Données 2020	données 2021	données 2022
Charges	292 871,00 €	292 871,00 €	292 871,00 €	292 871,00 €
Charges salariales	246 698,00 €	246 698,00 €	246 698,00 €	246 698,00 €
Autres charges	46 173,00 €	46 173,00 €	46 173,00 €	46 173,00 €
Recettes	331 544,00 €	292 871,00 €	292 871,00 €	292 871,00 €
PSU	137 418,00 €	130 500,61 €	132 211,71 €	133 922,82 €
PF	42 077,00 €	42 077,00 €	42 077,00 €	42 077,00 €
Autres CAF	5 700,00 €			
MSA	14 656,00 €	- €	- €	- €
Autres	37 693,00 €			
Collectivité territoriale	94 000,00 €	120 293,39 €	118 582,29 €	116 871,18 €
Résultat	38 673,00 €	- €	- €	- €
Nbre de pl	19	19	19	19
Nbre d'h ouverture	2 442	2 442	2 442	2 442
capacité théorique	46 398	46 398	46 398	46 398
Nbre d'h facturés	37 037	37 037	37 037	37 037

10- ACM Corbières - Signature Mairie de Corbières

	Données réelles 2019	Données 2020	données 2021	données 2022
Charges	58 850,00 €	58 850,00 €	58 850,00 €	58 850,00 €
Charges salariales	44 550,00 €	44 550,00 €	44 550,00 €	44 550,00 €
Autres charges	14 300,00 €	14 300,00 €	14 300,00 €	14 300,00 €
Recettes	58 850,00 €	58 850,00 €	58 850,00 €	58 850,00 €
PSO	9 757,62 €	9 894,50 €	9 894,50 €	9 894,50 €
PF	27 679,00 €	27 679,00 €	27 679,00 €	27 679,00 €
Autres CAF		- €	- €	- €
MSA	490,00 €	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €	- €
Collectivité territoriale	20 923,38 €	21 276,50 €	21 276,50 €	21 276,50 €
Résultat	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
capacité théorique	30 539	30 539	30 539	30 539
Nbre d'actes	18 323	18 323	18 323	18 323

11-ACM Manosque - Signature Mairie de Manosque

	Données réelles 2019	Données 2020	données 2021	données 2022
Charges	1 604 737,00 €	1 604 737,00 €	1 604 737,00 €	1 604 737,00 €
Charges salariales	1 304 487,00 €	1 304 487,00 €	1 304 487,00 €	1 304 487,00 €
Autres charges	300 250,00 €	300 250,00 €	300 250,00 €	300 250,00 €
Recettes	1 604 737,00 €	1 604 737,00 €	1 604 737,00 €	1 604 737,00 €
PSO	129 658,67 €	131 477,58 €	131 477,58 €	131 477,58 €
PF	311 943,00 €	311 943,00 €	311 943,00 €	311 943,00 €
Autres CAF	34 417,00 €	- €	- €	- €
MSA	2 230,00 €	- €	- €	- €
Autres	3 258,00 €	3 258,00 €	3 258,00 €	3 258,00 €
Collectivité territoriale	1 123 230,33 €	1 158 058,42 €	1 158 058,42 €	1 158 058,42 €
Résultat	- €	- €	- €	- €
capacité théorique	405 795	405 795	405 795	405 795
Nbre d'actes	243 477	243 477	243 477	243 477

12- ACM Oraison - Signature Mairie d'Oraison

	Données réelles 2019	Données 2020	données 2021	données 2022
Charges	642 683,27 €	642 683,27 €	642 683,27 €	642 683,27 €
Charges salariales	560 328,99 €	560 328,99 €	560 328,99 €	560 328,99 €
Autres charges	82 354,28 €	82 354,28 €	82 354,28 €	82 354,28 €
Recettes	642 683,27 €	642 683,27 €	642 683,27 €	642 683,27 €
PSO	69 543,09 €	70 518,60 €	70 518,60 €	70 518,60 €
PF	156 782,12 €	156 782,12 €	156 782,12 €	156 782,12 €
Autres CAF		- €	- €	- €
MSA	2 093,08 €	- €	- €	- €
Autres	28 090,79 €	28 090,79 €	28 090,79 €	28 090,79 €
Collectivité territoriale	386 174,19 €	387 291,76 €	387 291,76 €	387 291,76 €
Résultat	- €	- €	- €	- €
capacité théorique	217 650	217 650	217 650	217 650
Nbre d'actes	130 590	130 590	130 590	130 590

13- Accueil Jeunes MJC de Manosque - Signature Mairie de Manosque

	Données réelles 2019	Données 2020	données 2021	données 2022
Charges	66 082,00 €	66 082,00 €	66 082,00 €	66 082,00 €
Charges salariales	- €	- €	- €	- €
Autres charges	66 082,00 €	66 082,00 €	66 082,00 €	66 082,00 €
Recettes	70 208,88 €	66 082,00 €	66 082,00 €	66 082,00 €
PSO	2 772,88 €	2 811,78 €	2 811,78 €	2 811,78 €
PF	1 156,00 €	1 156,00 €	1 156,00 €	1 156,00 €
Autres CAF				
MSA				
Autres				
Collectivité territoriale	66 280,00 €	62 114,22 €	62 114,22 €	62 114,22 €
Résultat	4 126,88 €	- €	- €	- €
capacité théorique	18 990	18 990	18 990	18 990
Nbre d'actes	5 207	5 207	5 207	5 207

14-Formation Manosque - Signature Mairie de Manosque

Réel 2019 : 1 formation pour un coût de 465 €
Prévisionnel 2020 : 1 formation pour un coût de 465 €
Prévisionnel 2021 : 1 formation pour un coût de 465 €
Prévisionnel 2022 : 1 formation pour un coût de 465 €

15-Formation Oraison - Signature Mairie d'Oraison

Réel 2019 : 2 formations pour un coût de 1 024 €
Prévisionnel 2020 : 2 formations pour un coût de 1 024 €
Prévisionnel 2021 : 2 formations pour un coût de 1 024 €
Prévisionnel 2022 : 2 formations pour un coût de 1 024 €

16- Poste de coordination Manosque - Signature Mairie de Manosque

Réel 2019 : 1 poste à temps plein pour un coût de 58 789 €

Prévisionnel 2020 : 1 poste à temps plein pour un coût de 58 789 €

Prévisionnel 2021 : 1 poste à temps plein pour un coût de 58 789 €

Prévisionnel 2022 : 1 poste à temps plein pour un coût de 58 789 €



FICHE DE POSTE 2016



INTITULÉ DU POSTE
DIRECTEUR DU SERVICE ENFANCE & JEUNESSE

CONDITIONS STATUTAIRES

Pôle : Cohésion sociale

Direction : Enfance et jeunesse

Service :

Équipe :

Durée hebdomadaire de service : 37h

Lieu d'affectation : Hôtel de ville

RELATIONS HIÉRARCHIQUES

Nom du responsable hiérarchique :

Laure JULLIEN

Encadrement de personnel :

Fonction du responsable hiérarchique :

DGA – Cohésion sociale

A :

B :

C :

RELATIONS FONCTIONNELLES

Internes :	Ensemble des services de la commune et de DLVA Elus
Externes :	Associations agissant sur le territoire communal ; DDJSP ; CAF, éducation nationale, conseil départemental, conseil régional, partenaires privés prestataires, centre de gestion, CNFPT, Trésor public, CCAS, crèches associatives et / ou privées, habitants / usagers

DÉFINITION DU POSTE

Mission générale Participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques en direction des publics de 0 à 25 ans. Encadre et organise les services et le fonctionnement des équipements rattachés à la direction.
Activités principales Manager et animer les équipes : arbitrer et coordonner l'action, participer au pilotage des divers projets en cours, imposer une culture de l'évaluation des politiques publiques et de la transversalité ; Organiser, planifier et anticiper les dotations du service en moyens humains, financiers, matériels, techniques. Coordonner la mise en œuvre du contrat enfance-jeunesse avec la CAF, Contribuer au développement des partenariats et collaborations nécessaires à l'activité, tant en interne qu'en externe
Autres activités Coordonnateur du contrat enfance jeunesse

COMPÉTENCES REQUISES SUR LE POSTE.

Formations ou qualifications pré-requises :

Permis B

Compétences professionnelles (SAVOIR et SAVOIR FAIRE) :

Maîtrise du fonctionnement d'une commune, et de l'environnement territorial en général

Connaissance des dispositifs contractuels spécifiques au champ d'activité du service

Connaissance des règles de fonctionnement des établissements d'accueil collectif de mineurs et des établissements scolaires

Connaissances des acteurs et institutions de la communauté éducative

Connaissance des normes techniques et réglementaires applicables aux établissements d'accueil collectif de mineurs

Capacité à mobiliser et animer des partenariats

Méthodologie en gestion de projet

Aptitude à l'encadrement et à l'animation des équipes

Connaissance en informatique et bureautique

Animation de réunion

Compétences comportementales (SAVOIR ÊTRE) :

Sens relationnel, aptitude au travail partenarial et à la négociation

Sens des responsabilités et du service public

Autonomie

CONDITIONS D'EXERCICE

Contraintes :

Travail de bureau avec déplacements fréquents sur le territoire communal et réguliers sur le territoire Intercommunal

Amplitude horaire large et irrégulière en fonction des nécessités de service

Poste financé en partie par la CAF à travers le contrat av'ance jeunesse

Moyens mis à disposition :

Bureau

Matériel informatique

Téléphone

Véhicule sur parc mutualisé

Horaires : variables

Conditions d'exercice : temps plein

L'agent :

Bertrand ADAM

Date et signature :

Le responsable hiérarchique :

Laure JULLIEN

Date et signature :

Le DGA :

L. JULLIEN

Date et signature :

Numéro de version : 2

Date du visa DRH :

17- Poste de coordination Oraison - Signature Mairie d'Oraison

Réel 2019 : 1 poste à temps plein pour un coût de 50 548.25 €

Prévisionnel 2020 : 1 poste à temps plein pour un coût de 50 548.25 €

Prévisionnel 2021 : 1 poste à temps plein pour un coût de 50 548.25 €

Prévisionnel 2022 : 1 poste à temps plein pour un coût de 50 548.25 €

SERVICE DU PERSONNEL	MAIRIE D'ORAISON	FICHE N° 69 /2018 DATE DE CREATION : 07/02/2018 DATE DE DERNIERE MISE À JOUR :
----------------------	------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

FICHE DE FONCTION

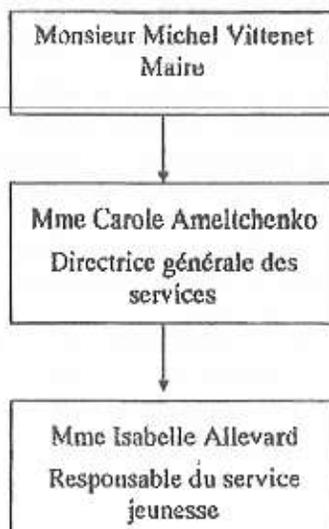
AGENT : ALLEVARD ISABELLE

1. **INTITULE DE LA FONCTION** : Responsable du service jeunesse

2. **CADRE EMPLOI** : Catégorie A ou B de la filière animation ou administrative

3. **MISSION** : Participe à la définition du projet jeunesse de la collectivité.
Pilote les projets enfance, jeunesse et éducation.
Encadre et organise les services rattachés à sa direction.

4. **ORGANIGRAMME** :



5. RELATIONS INTERNES ET EXTERNES :

⊙ Au niveau interne :

- Avec le maire et les élus
- Avec la directrice générale des services
- Avec les services municipaux

⊙ Au niveau externe :

- Avec les administrés
- Avec les partenaires publics ou privés (CAF, DDCSPP, inspection académique, enseignants, prestataires, etc...).
- Avec les autres collectivités ou structures d'accueil.

6. ACTIVITES ET RESPONSABILITES :

ACTIVITES	CONTENU
Participe à la définition des orientations stratégiques en matière d'enfance, jeunesse et éducation.	<ul style="list-style-type: none">- Participe au diagnostic socio économique du territoire afin de mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles.- Traduit les orientations politiques en plans d'actions, projets et programmes et les pilote.- Négocie, avec la ligne hiérarchique, les moyens de leur mise en œuvre.- Elabore, avec la CAF, le schéma de développement du contrat enfance et réalise le bilan du contrat précédent.- Organise et anime les commissions jeunesse ;
Anime et coordonne les équipes des services : - accueils de loisirs 6/17 ans *périscolaires *extrascolaires - restauration scolaire - ATSEM	<ul style="list-style-type: none">- Encadre et anime les différents services et leur fixe les orientations en mettre en œuvre.- Vérifie la pertinence de l'organisation mise en place en terme de personnels et de matériels.- Vérifie la cohérence des projets pédagogiques, des projets d'activités et des règlements des structures.- Développe une culture transversale et partagée entre les différents services.- Elabore en collaboration avec les chefs d'équipe le budget du service et en assure son suivi.- Assure le lien avec les responsables des autres services en cas de personnel partagé.

<p>Organisation et gestion des équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribue à la sécurisation des établissements d'accueil, notamment par l'assistance à la mise en œuvre des plans particuliers de mise en sécurité. - Optimise l'organisation et la capacité d'accueil des structures pour répondre aux objectifs fixés par la collectivité. - Assure le bon fonctionnement des établissements d'accueil dans le cadre de la politique éducative de la collectivité. - Veille au respect des normes et réglementations applicables au secteur éducatif, de restauration scolaire et d'accueils de loisirs et les fait appliquer.
<p>Etablissement et mise en œuvre de partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques - Développer un travail partenarial avec les acteurs institutionnels, en interne entre services et en externe avec notamment les représentants de la communauté éducative.

7. COMPETENCES :

☉ SAVOIR : Niveau de formation et expérience(s) professionnelle(s)

- Expérience au sein des collectivités territoriales souhaitée.
- Très bonne connaissance en réglementations et politiques publiques liées à l'enfance, la jeunesse et l'éducation.
- Connaissances pédagogiques liées au public.
- Maîtrise des outils informatiques tels que Word, Excel, Outlook.

☉ SAVOIR FAIRE : Capacités professionnelles liées à la fonction

- Savoir rédiger des documents administratifs et avoir des notions en comptabilité publique.
- Savoir animer, coordonner une équipe.
- Savoir prendre des initiatives et être autonome.
- Savoir élaborer des projets éducatifs et connaître les conditions matérielles et techniques des projets et des activités.
- Maîtriser les techniques de l'animation.

© SAVOIR ETRE : Aptitudes requises

- Avoir le sens du travail en équipe
- Faire preuve d'organisation et de rigueur
- Avoir une aisance relationnelle et savoir prendre la parole en public
- Etre disponible

8. AUTORITE ET NIVEAU D'AUTONOMIE :

Organise son travail de façon autonome et s'en réfère à la directrice générale des services pour valider toutes décisions majeures.

9. CONTROLE DE LA FONCTION :

Le contrôle de la fonction relève de la directrice générale des services.

18- Poste de coordination Manosque périscolaire - Signature Mairie de Manosque

Récl 2019 : 1 poste à temps plein pour un coût de 50 439 €

Prévisionnel 2020 : 1 poste à temps plein pour un coût de 50 439 €

Prévisionnel 2021 : 1 poste à temps plein pour un coût de 50 439 €

Prévisionnel 2022 : 1 poste à temps plein pour un coût de 50 439 €



FICHE DE POSTE 2016



INTITULÉ DU POSTE
RESPONSABLE PERISCOLAIRE

CONDITIONS STATUTAIRES

Pôle : Cohésion sociale

Direction :

Service : Education

Équipe :

Durée hebdomadaire de service : 37

Lieu d'affectation : Hôtel de ville

RELATIONS HIÉRARCHIQUES

Nom du responsable hiérarchique :

Annick AMALFITANO

Encadrement de personnel :

Fonction du responsable hiérarchique :

A : 0 B : 0 C : 9

Directrice service éducation

RELATIONS FONCTIONNELLES

Internes :	Ensemble des services communaux CCAS Élus
Externes :	Associations Institutions : CAF, Éducation nationale, DDCSPP, MSA Les directeurs d'école et les enseignants, l'inspection d'académie, autres collectivités, parents d'élèves, associations sportives et culturelles

DÉFINITION DU POSTE

Mission générale

Responsable de tous les temps d'activités périscolaires

Activités principales

Organiser et coordonner les temps périscolaires (Gardié et Pausse-méridienne) et les dispositifs (cartable ouvert, coup de pouce, TAP'S) dans tous ses aspects : administratif, financier, réglementaire, de programmation, communication, délibération.

Évaluer les dispositifs en général et la qualité de chaque prestation.

Garantir le respect de la réglementation - Assurer la sécurité morale et physique du public accueilli

Gérer et organiser les procédures d'inscription ; Management de l'équipe en charge des inscriptions

Renforcer et étendre les partenariats dans le cadre des dispositifs

Valoriser et communiquer sur les actions

Participer aux recrutements des intervenants dans les écoles pour les temps périscolaires

Évaluer les dispositifs et les valoriser par des actions de communication appropriées

Créer une dynamique partenariale positive à l'échelle de la commune.

Autres activités

COMPÉTENCES REQUISES SUR LE POSTE

Formations ou qualifications pré-requises :

Permis de conduire B

Compétences professionnelles (SAVOIR et SAVOIR FAIRE) :

Compétences pédagogiques fortes dans le domaine de l'animation

Connaissances spécifiques du champs de l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité

Elaboration de statistiques et tableaux de suivi

Capacités rédactionnelles : bilans d'activités et compte-rendu de réunion

Animation de réunion

Elaboration de budget

Anticipation et force de proposition

Aptitude à l'animation d'équipe, au dialogue et à la négociation

Maîtrise de l'outil de informatique

Règlementation en matière d'accueil collectif de mineurs

Connaissance de la comptabilité publique

Adaptabilité à une pluralité d'interlocuteurs

Travail en mode projet et en transversalité

Compétences comportementales (SAVOIR ÊTRE) :

Ouverture d'esprit et curiosité

Capacité à travailler en équipe et à emporter l'adhésion

Capacité à anticiper

Réactivité

Rigueur et organisation ;

Capacité à rendre compte, à respecter des délais

CONDITIONS D'EXERCICE

Contraintes :

Déplacements fréquents sur le territoire communal

Grande amplitude horaire et pics d'activités

Congés annuels à prendre de préférence pendant les vacances scolaires

Moyens mis à disposition :

Outils informatique

Bureau

Téléphone mobile

Horaires : Variables

Conditions d'exercice : temps plein

L'agent :

Franck PARIS

Date et signature :

Le responsable hiérarchique :

Annick AMALFITANO

Date et signature :

Le DGA :

L. JULLIEN

Date et signature :

Numéro de version : 2

Date du visa DRH :

19- EAJE Moulin Neuf - Signature Mairie de Manosque

	Année de référence
Charges	830 760,00 €
Charges salariales	776 935,00 €
Autres charges	53 825,00 €
Recettes	820 760,90 €
PSU	185 542,01 €
PF	109 687,00 €
Autres	33 673,89 €
Collectivité territoriale	491 858,00 €
Nbre de pl	60
Nbre d'h ouverture	2 451
capacité théorique	147 060
Nbre d'h facturés	88 640

Annexe 4

En cas de nouveau signataire par rapport aux signataires de la convention initiale et de son(s) avenant(s) antérieur(s) au présent avenant : obligation d'une annexe 4 au présent avenant.

Ci-après doit figurer l'intégralité de la convention initiale mentionnée et des avenants à celle-ci antérieurs au présent avenant.

SERVICE AS - CAF
31 JAN. 2020
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Prestation de service « Contrat enfance jeunesse »

Commune de Sainte-Tulle

Aout 2019

Année : 2019 - 2022
Partenaire : Commune de Sainte-Tulle
Code pièces – Famille / Type : monter convention /convention :

Les conditions ci-dessous, de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej), constituent la présente convention.

Entre :

La Commune de Sainte-Tulle représentée par son Maire, Monsieur Bruno POISSONNIER

Ci-après désigné « le(s) partenaire(s), le(s) partenaire(s) employeur(s) ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales des Alpes de Haute-Provence, représentée par :
Monsieur Thierry AUTARD, Directeur,
Monsieur Alain PICOZZI, Président du Conseil d'Administration,
Dont le siège est situé 4 Bis, Avenue Maréchal LECLERC - 04011 DIGNE-LES-BAINS
CEDEX

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇒ Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Article 1- L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

Elle a pour objet de :

- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- D'écrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la présente convention ;
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires.

1.1- Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse »

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement figurant en annexes 2 et 3 de la présente convention.

Sont éligibles à la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse, les nouveaux développements relevant du volet enfance ou/et les développements financés lors de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » précédant le présent Cej, qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus.

Seules les fonctions, actions ou charges, inscrites au présent article et figurant dans les tableaux ci-dessous sont, sous réserve du respect des conditions énoncées dans la présente convention, éligibles à la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej).

La subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées /enfants, poste équivalent temps plein, etc.

Toutefois aucune nouvelle action relevant du volet « jeunesse » n'est prise en compte dans le calcul de la Psej à l'exception et exclusivement, des garderies périscolaires qui se transforment en Alsh déclaré à la Ddcs.

Les modalités de financement les concernant sont précisées dans la fiche action Alsh.

La fonction d'accueil des enfants et des jeunes représente au minimum 85% du montant de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) et concerne exclusivement :

- *Les fonctions bénéficiant d'une prestation de service ordinaire :*

<i>Champ de l'enfance</i>	<i>Champ de la jeunesse</i>
Accueil collectif, familial et parental (0 -6 ans) y compris micro-crèche (0-6 ans)	Accueil de loisirs (*)
Relais assistants maternels	Accueil de jeunes (*)
Lieu d'accueil enfants-parents (*)	

(*) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) »

- *Les fonctions ne bénéficiant pas d'une prestation de service ordinaire (*) :*

<i>Champ de l'enfance</i>	<i>Champ de la jeunesse</i>
Ludothèque (*)	Séjour de vacances été
	Séjour petites vacances
	Camps adolescents

(*) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) »

La fonction de pilotage ne peut, en aucun cas, excéder 15% du montant de la Psej et concerne exclusivement les charges relatives :

Champ global enfance, jeunesse, parentalité
Poste de coordinateur
Ingénierie
Formations - Bafa / Bafd(*)
Diagnostic initial (cf annexes 4 et 4 bis de la présente convention)

(*) Aucune nouvelle action ne peut être inscrite à un Cej ou un avenant signé à compter de 2018

1.2 – Le mode de calcul de la subvention dite Prestation de service « enfance et jeunesse »

Le financement de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles relevant du volet enfance au titre de la présente convention sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, et au plus tôt à compter du 1er janvier 2019.

La subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) distingue deux types d'actions :

- Les actions nouvelles développées dans le cadre d'un contrat « enfance et jeunesse » et
- Les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3 ci-après de la présente convention), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé selon les formules ci-après :

- $(\text{Montant restant à charge retenu par la Caf} \times 0,55) \times 1,3264$ pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- $(\text{Montant restant à charge retenu par la Caf} \times 0,55) \times 1,09$ pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

Les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article 1-1 : Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » de la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Pour une même action réalisée par plusieurs partenaires, le montant forfaitaire est calculé par action et réparti entre les partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) est versé en fonction :

- Du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- De la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- Du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- Du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- De la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- D'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- De non-respect d'une clause ;
- De réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire, au partenaire employeur, le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Pscj).

Article 2 - Les engagements du (des) partenaire(s) et/ou du (des) partenaire(s) employeur(s)

2.1 - Au regard des activités et services financés par la Caf

Le partenaire, le partenaire employeur sont garants de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social. Ils s'assurent que les services et/ou activités proposés sont ouverts à tous, qu'ils s'appuient sur un personnel qualifié et un encadrement adapté et qu'ils répondent aux normes de sécurité et d'hygiène. Ils sont conscients de la nécessité d'une certaine neutralité pour le fonctionnement des services et actions couverts par la présente convention, et en conséquence, ils s'engagent à ce que ces services et ces actions n'aient pas une vocation essentielle de diffusion philosophique, syndicale ou politique et à ce qu'ils n'exercent pas de pratique sectaire.

Ils s'engagent à respecter « La Charte de la Laïcité de la branche famille avec ses partenaires », adoptée par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales le 1er septembre 2015 et intégrée à la présente convention.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à optimiser la fréquentation des équipements concernés par la présente convention pour qu'ils atteignent les taux cibles d'occupation. Ces taux doivent être atteints au terme d'une année de fonctionnement.

Pour un équipement précédemment financé au titre de la dernière année du contrat « enfance - jeunesse » (N-1) en qualité d'action antérieure (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention), reconduit dans le présent Cej, et soumis à l'atteinte d'un taux cible, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de la première année du présent Cej, soit l'exercice civil N¹.

Pour une action nouvelle (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention) relative à un équipement d'accueil des jeunes enfants et/ou un équipement d'accueil de loisirs, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de l'exercice civil N+2 par rapport à la date d'effectivité de la nouvelle action.

Les taux cibles d'occupation précités sont respectivement fixés à :

- 70% pour les structures d'accueil des jeunes enfants sur la base des capacités d'accueil agréées par les services de la protection maternelle infantile, ou en cas de refus d'un agrément modulé par les services de Pmi sur la base de la capacité d'accueil déterminée par la Caf dans le respect des règles régissant le Cej ;
- 60% pour les accueils de loisirs, sur la base des capacités prévues en annexe à la présente convention.

Pour chaque action bénéficiant d'un financement de la Caf dans le cadre de la présente convention, le taux d'occupation et les éléments concourant à sa détermination sont mentionnés dans chaque fiche action correspondante, figurant en annexe 3 de la présente convention.

Le partenaire, le partenaire employeur doivent porter une attention particulière aux coûts de fonctionnement des structures.

¹ N est l'exercice civil de signature de la présente convention par au moins une des parties.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à ce que la Caf soit informée de tout changement survenu dans :

- Le périmètre de ses compétences ;
- Ses missions ;
- Les statuts ;
- Le règlement intérieur ;
- L'activité ;
- Les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et/ou dépenses) ;
- Le calendrier de mise en œuvre des actions développées ;
- L'ensemble de ses demandes de financement déposées pour le même objet avec indication du nom ou de la raison sociale du financeur et du montant de financement obtenu.

2.2 - Au regard du public visé par la présente convention

Le partenaire, le partenaire employeur s'assurent que :

- Le service offert est de qualité, accessible à tous, qu'il répond aux besoins du public ;
- La participation du public à la vie de la structure est effective ;
- La tarification est modulée en fonction des ressources des familles ;
- Le barème des participations familiales établi par la Cnaf, pour les établissements d'accueil des jeunes enfants, est appliqué ;
- Les règles de confidentialité sont respectées ;
- Les principes d'égalité et de laïcité sont respectés.

2.3 - Au regard de la communication

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans le cadre de la présente convention dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, (y compris site Internet et réseaux sociaux dédiés) visant le service couvert par la présente convention.

2.4 - Au regard des obligations légales et réglementaires

Le partenaire, le partenaire employeur s'assurent, pour les équipements et services intervenant dans le cadre de la présente convention, du respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires en matière :

- D'agrément, de conditions d'ouverture, de création de service ;
- D'hygiène, de sécurité, d'accueil du public ;
- De droit du travail ;

- De règlement des cotisations Urssaf ;
- D'assurance ;
- De recours à un commissaire aux comptes ;
- De procédure de redressement judiciaire, cessation d'activité, dépôt de bilan, etc.

Article 3 - Les pièces justificatives

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent, pour toute la durée de la convention, à produire, dans les délais impartis, les pièces justificatives qui sont détaillées au titre des présentes conditions.

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels.

Le partenaire, le partenaire employeur sont garants de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives qui sont détaillées dans la présente convention.

En tout état de cause, ils s'engagent à fournir l'original des pièces justificatives sur simple demande de la Caf.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à conserver l'ensemble des pièces comptables, financières et administratives pendant la durée légale de leur conservation, pendant laquelle ces pièces peuvent être sollicitées par la Caisse d'allocations familiales.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à fournir tout justificatif de dépenses sur demande de la Caf.

Plusieurs catégories de pièces justificatives sont nécessaires :

- Les pièces nécessaires à la signature de la convention
- Les pièces nécessaires relatives au paiement de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej)
- Les pièces nécessaires au suivi de l'activité

La convention est conclue en fonction de ces pièces justificatives correspondantes mentionnés à la présente convention.

3.1 - Les pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

Collectivités territoriales – Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN	

Entreprises Contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Vocation	Statuts datés et signés	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Existence légale	Numéro SIREN/SIRET	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce datant de moins de 3 mois.
	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce datant de moins de 3 mois.	
Pérennité	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

**Associations- Mutuelles-Comités d'entreprise
Contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur**

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Existence légale	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives Numéro SIREN/SIRET	Attestation de non changement de situation
Vocation	Statuts datés et signés	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Capacité contractant du	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau	
Pérennité	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau

3.2 - Les pièces justificatives relatives au contrat « enfance et jeunesse »

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention		Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
Engagement à réaliser l'opération	Pour les CEJ signé avec un employeur Lettres d'intention des employeurs réservataires de places		Pour les CEJ signé avec un employeur Lettres d'intention des employeurs réservataires de places	
Diagnostic territorial	Fiche diagnostic (cf. annexe 4 et 4 bis de la présente convention ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)		Fiche diagnostic (cf. annexe 4 et 4 bis de la présente convention ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)	
	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention	Données relatives aux nouvelles actions	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention	Données relatives aux nouvelles actions
Eléments financiers	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (Compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention.	Budget prévisionnel des structures, des activités et actions entrant dans le champ de la convention pour chacune des années couvertes par la convention.	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (Compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention.	Budget prévisionnel des activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par la convention
	<i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la pso</i> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf		<i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention et bénéficiant de la pso :</i> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	

Activité	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données d'activité ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la pso :</i> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement)	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention et bénéficiant de la pso :</i> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement)
-----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.3 - Les pièces justificatives nécessaires au suivi de l'activité

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité
Activité	Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement., avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisant d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service

Au regard de la tenue de la comptabilité : Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent sur la tenue d'une comptabilité générale et d'une comptabilité analytique distinguant chaque activité et valorisant les contributions à titre gratuit (locaux, personnels, etc.).

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à produire un état descriptif des biens meubles et immeubles mis à disposition avec indication de l'origine et des conditions juridiques d'occupation des locaux et du montant des loyers et charges locatives supportées.

Article 4 - Les engagements de la Caisse d'allocations familiales

En contrepartie du respect des engagements mentionnés ci-dessus, la Caf s'engage à apporter :

- Sa contribution à l'élaboration d'un diagnostic partagé (cf. annexes 4 et 4 bis de la présente convention) ;
- Sa contribution à l'évaluation du projet initial (cf. annexes 6 et 6 bis de la présente convention) ;

Si la convention porte sur une aide financière soumise à conditions (barème, plafond, plancher et seuil d'exclusion), la Caf fait parvenir, chaque année au gestionnaire, les éléments actualisés, ainsi que les documents à compléter, nécessaires au versement de l'aide.

Article 5 - Le versement de la subvention

5.1 - Les modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les dispositions précisées ci-après : versement du droit N en N+1

Le versement de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej) est effectué sous réserve des disponibilités de crédit et de communication des justificatifs.

Le refus de communication de justificatifs peut entraîner la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 6- Le suivi des objectifs, des engagements, l'évaluation des actions et le contrôle

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent sur la production annuelle de pièces justificatives détaillées dans l'article 3 et suivants « Les pièces justificatives » de la présente convention avant le 30 / Juin de l'année qui suit l'année du droit examiné lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention.

6.1 - Le suivi des objectifs

Chaque année, avant et au plus tard le 30 juin de l'année suivante (N+1), le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à fournir à la Caf, une information détaillée sur :

- Le calendrier des créations de places, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- Le calendrier des créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- Le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la présente convention ;

- Le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à maintenir le niveau d'accueil existant avant le présent contrat « enfance et jeunesse », décrit en annexe 2 ci-après de la présente convention.

6.2 – Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi annuel réalisé en concertation avec le partenaire, le partenaire employeur signataire.

A cet égard, les signataires de la présente convention conviendront conjointement des modalités matérielles permettant la mise en place du suivi des engagements.

Ces modalités pourront prendre la forme d'une rencontre annuelle, d'une instance de coordination ou d'un comité de pilotage.

La Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, dans le cadre d'une démarche partagée.

L'évaluation en fin de contrat a pour objet de rendre compte de la réalisation des objectifs et de l'efficacité du contrat « enfance et jeunesse ».

Elle permet l'analyse du fonctionnement des services financés par la Caf, telle que décrit en annexes 6 et 6 bis de la présente convention.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1- « L'objet de la convention », sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

6.3 – Le contrôle de l'activité financée dans le cadre de cette convention

Le partenaire, le partenaire employeur doivent pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de la Caf.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres caf dans le cadre d'interventions mutualisées procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par la présente convention. Ces contrôles servent à vérifier, la justification des dépenses effectuées dans le cadre de cette convention sans que le partenaire, le partenaire employeur ne puissent s'y opposer:

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à mettre à la disposition de la Caf et, le cas échéant, de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, bulletins de salaires, comptabilité analytique, registre de présences, ressources des familles, facturation aux familles, autorisation ou avis du Conseil départemental précisant la capacité d'accueil de l'établissement, déclaration à la direction départementale de la cohésion sociale, organigramme, état du personnel, contrats de travail

Outre la période conventionnelle, la Caf peut procéder à des contrôles sur les trois derniers exercices écoulés.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation des sommes versées.

Le refus de communication de justificatifs, ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf, et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 7 – la durée et la révision des termes de la convention

La présente convention de financement est conclue du 01/ 01/ 2019 au 31/ 12 / 2022

La présente convention prend effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties, jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans cette convention.

Article 8 – La fin de la convention

-Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par le gestionnaire aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

-Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit de besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir de formalité judiciaire, en cas de :

- Constatation d'usage des fonds versés par la Caf non conforme à leur destination ;
- Modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article 7 « la durée et la révision des termes de la convention.

-Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

-Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des versements.
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 9 – Les recours

-Recours amiable

La prestation de service contrat « enfance et jeunesse » étant une subvention, le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiales est compétent pour connaître des recours amiables en cas de différend ou litige né de l'exécution de la présente convention.

-Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Le « partenaire », le partenaire employeur reconnaissent avoir reçu un exemplaire des éléments constitutifs de la présente convention pour la subvention dite prestation de service « contrat enfance jeunesse » et en avoir pris connaissance ainsi que de la charte de la laïcité.

Les parties à la présente convention s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions constitutives de celle-ci.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires

Fait à Digne les bains, le 18 Décembre 2019, en 3 exemplaires

Le Directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales des
Alpes de Haute Provence
Thierry AUTARD



Le Président du Conseil
d'Administration de la Caisse
d'Allocations Familiales des
Alpes de Haute Provence
Alain PICOZZI



La Commune de Sainte-Tulle
Représentée par son Maire
Bruno POISSONNIER



Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'équilibre de l'astre, les libertés sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terrain des tensions et replis identitaires, s'engageant par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi de 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec la préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution de 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentivement de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentivement. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des initiatives et actions agées et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CROYANTISME

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTIE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît le libre de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacun et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est interdit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Avec, avec et pour les familles, la laïcité est le terrain d'une société plus juste et plus fraternelle, porteurs de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'équité vis-à-vis des usagers et l'accès de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



**Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif –
Montants Prestation de service « Enfance Jeunesse » limitatifs**

Tableau récapitulatif financier Global Contrat 2019-299 : Sainte Tulle									
Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total	
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	Multi-accueil	124 432,52 €	122 624,27 €	121 110,78 €	118 318,63 €	486 486,2 €	
	Plotage Jeunesse	Formation BAFB BAFD	Formation	0 €	329,73 €	599,50 €	0 €	929,23 €	
		Poste de coordination	Poste de coordination	19 759,52 €	19 759,52 €	19 759,52 €	19 759,52 €	79 038,08 €	
	Montant prévisionnel - prestations de service enfance jeunesse - actions nouvelles			144 192,04 €	142 713,52 €	141 469,8 €	138 078,15 €	566 453,51 €	
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH du Centre Social	6 137,43 €	6 137,43 €	6 137,43 €	6 137,43 €	24 549,72 €	
	Montant prévisionnel	prestations de service enfance jeunesse - actions antérieures		6 137,43 €	6 137,43 €	6 137,43 €	6 137,43 €	24 549,72 €	
		Montant prévisionnel - prestations de service enfance jeunesse - dégressivité		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Montant prévisionnel - prestation de service enfance jeunesse			150 329,47 €	148 850,95 €	147 607,23 €	144 215,58 €	591 003,23 €	

Annexe 2 : Situation de l'offre et perspectives de développement

TYPOLOGIE	2018			2019			2020			2021			2022	
	Nom action	taux occupation	Nombre unités de référence (1)	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)
Action nouvelle	Multi accueil	78,86%	76683											
Action nouvelle	Formation BafB		2 formations											
Action nouvelle	Poste de Coordination		1 ETP											
Action antérieure	ALSH du centre social	60,00%	77483			129138								

cf annexe 3
cf annexe 3
cf annexe 3
cf annexe 3

- 2. Formations Bafa Bafd

BP BAFA 2020

Frais pédagogiques	550€
Frais de déplacement (Aller/retour en train)	38x7 = 266€
Remplacement de l'agent en semaine scolaire	29hx15€ 100
Cet agent bénéficie d'un lissage de ses heures	435€

Total dépenses 2020 pour la deuxième partie BAFA pour Mme Fontana 1 251€

BP BAFA 2021

Frais pédagogiques 1 000€

Frais de déplacement (Aller/retour en train) 38x13 = 494€

Remplacement de l'agent en semaine scolaire 58hx15€tcc 870€

Cet agent bénéficie d'un lissage de ses heures

Total dépenses 2021 2 364€

Le poste de coordination (dont fiche ci-jointe) était jusqu'à présent financé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse qui nous lie.

A compter de 2019, un nouveau dispositif comportant une approche globale du territoire est déployé par la Caf. Il s'agit de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Dans ce contexte, les coordinations « Contrat Enfance Jeunesse » évolueront en chargé de coopération CTG et les missions correspondantes seront révisées dans les 12 mois suivant la signature de la Convention territoriale Globale.

A défaut, la Caf ne sera plus en mesure de financer ce poste.



Mairie de Sainte-Tulle

FICHE DE POSTE

Responsable Enfance/Jeunesse / Coordinatrice P.E.D.T

Poste occupé par : *BLANCHARD Mélanie, Adjoint d'animation principal 2^e classe*

Cadre statutaire (cadre d'emploi/grade)	Filière : Animation. Cadre d'emplois : Adjoint d'animation. Catégorie C.
Intitulé du poste	Responsable Enfance/Jeunesse. Coordinatrice P.E.D.T.
Définition du poste	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonne le service Enfance/Jeunesse du Centre Social Municipal, • Coordonne le P.E.D.T et les équipes d'animation Enfance/Jeunesse ainsi que les A.T.S.E.M.
Missions	<p>Rédiger et suivre la mise en œuvre du P.E.D.T en concertation avec les équipes enseignantes, les représentants des parents d'élèves, les équipes de pilotage et d'animation du Centre Social Municipal et les élus.</p> <p>Coordination (organisation et encadrement) des équipes d'animation sur les temps péri-scolaires et extra-scolaires en assurant la continuité et la cohérence des projets pédagogiques et leur adaptation à l'âge des enfants et leur rythme.</p> <p>Coordonner l'organisation des A.T.S.E.M.</p> <p>Coordonner les besoins matériels ; prévoit, engage et suit les dépenses.</p> <p>Rédiger les documents en lien avec son service (projets éducatifs, projets pédagogiques, appel à projet...)</p> <p>Organise les dépenses du service en respectant ses obligations de régisseur des dépenses.</p> <p>Renseigne et déclare les documents imposés par la réglementation (notamment déclaration D.D.C.S.P.P.)</p> <p>Assure des missions polyvalentes liées aux animations du Centre Social Municipal</p>
Situation géographique du poste	Centre Social Municipal, principalement à l'Anlmaison et groupes scolaires.
Position hiérarchique et relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Sous la responsabilité de la Directrice du Centre Social Municipal et de la Directrice Générale des Services. • Travail en lien avec les différents services du Centre Social et de la Mairie, le C.C.A.S, les partenaires associatifs et institutionnels. • Travail en lien avec les familles. • Travail en lien avec les élus municipaux et la trésorerie principale.
Savoirs-faire	<p>Est en capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser, diriger des équipes d'animations. • Planifier le lissage annuel des animateurs. • Préparer et respecter le budget du secteur. • Rédiger les différents projets afférents à ce poste (P.E.D.T, projets pédagogiques...) • Respecter la législation en vigueur. • Se tenir informé des évolutions réglementaires et informer l'équipe. • Médiation et écoute pour appréhender au mieux d'éventuelles situations conflictuelles ou mise en difficulté d'un enfant. • Connaître et appliquer les réglementations de la règle des dépenses • Maîtriser l'outil informatique et internet. • Organiser et mener des réunions. • Initier des actions favorisant le développement de l'enfant.
Savoirs-être	<ul style="list-style-type: none"> • Sens du travail en équipe.

SERVICE A.S. - CAF
 26 AVR. 2019
 ALPES DE HAUTE-PROVENCE

	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une écoute bienveillante. • Favoriser le dialogue avec les équipes enseignantes et les familles. • Favoriser le travail en réseau. • Favoriser les échanges les familles et les actions de co-éducation. • Réactivité face à des situations d'urgences.
Conditions et contraintes (temps de travail, horaires, formations et habilitations)	<ul style="list-style-type: none"> • 35h. • Horaires variables en fonction des besoins. • B.P.J.E.P.S.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la réglementation. • Capacité à faire les plannings des animateurs et les suivre. • Organisation face à la diversité des tâches qui incombent à ce poste. • Respect des délais pour les déclarations. • Capacité à faire évoluer les actions en fonction des freins rencontrés. • Capacité à travailler en équipe et en réseau. • Capacité à présenter et argumenter à l'écrit et à l'oral les orientations et projets de son secteur.

**Données prévisionnelles année 2019
Pour le contrat enfance jeunesse**

Poste de coordination **PEDT**

Personne qui occupe le poste : BLANCHARD Nôlanie

0,80 Eq TP

3. Le budget prévisionnel

SERVICE MS - CME
 26 AVR. 2019
 MAIRIE DE SAINT-JULIEN

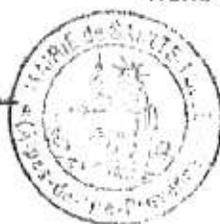
Montant des charges		Montant des produits	
60- Achats		70- Rémunération des services	
61- Services extérieurs		Autres participations CAF	
62- Autres services extérieurs		74- Subvention de fonctionnement	
63 - Impôts et taxes		Cnasea	
64 - Charges de personnel	39 940,-	Conseil Général	
65- Autres charges de gestion courante		Collectivités locales	39 940,-
66- Charges financières		Autres	
67- Charges exceptionnelles		75- Autres produits de gestion courante	
68- Dotations		76- Produits financiers	
		77- Produits exceptionnels	
		78- Reprise sur provision	
86- Contributions (Mise à disposition des collectivités)		87- Contributions (Mise à disposition des collectivités)	
Total	39 940,-	Total	39 940,-

- Si besoin, vous pouvez ajouter des comptes ou des sous comptes budgétaires (si vous souhaitez plus détailler certaines dépenses ou recettes)
- Si plusieurs collectivités locales financent la structure, bien détailler la participation de chacune (au niveau de la subvention de fonctionnement (compte 74) et des contributions (comptes 86 et 87))
- Le budget prévisionnel doit être équilibré (montant des charges = montant des recettes).

Fait à Sainte-Tulle le : 15/04/2019

Cachet et signature du gestionnaire
Le Maire,

Cachet et signature de la ou des collectivités locales

Bruno POISSONNIER

Données prévisionnelles année 2019
Pour le contrat enfance jeunesse

Poste de coordination PEDT

Personne qui occupe le poste : BLANCHARD Jélanie

Coordonnées de cette personne : Mairie

Adresse : Centre social Municipal 04220 Ste Tulle

Téléphone : 04 92 79 34 52 "Ani' Maison" Email : enfance-jeunesse

mairie-saintetulle.fr

1. Temps de travail du coordinateur

Temps de travail en Equivalent temps plein : 80% 0,80 EPTP

2. Les missions du coordinateur (fiche de poste)

ci-jointe

Fait à Sainte-Tulle le 15/04/2019

Cachet et signature du titulaire

Cachet et signature de la ou des collectivités locales

Bruno Poissopater

**Données prévisionnelles année 2020
Pour le contrat enfance jeunesse**

Poste de coordination

PEDT

Personne qui occupe le poste :

BLANCHARD Jéromie

0,80 Eq TP

A. Le budget prévisionnel

Montant des charges		Montant des produits	
60- Achats		70- Rémunération des services	
61- Services extérieurs		Autres participations	
62- Autres services extérieurs		74- Subvention de fonctionnement	
63 - Impôts et taxes		Cnasea	
64 - Charges de personnel	40 600,-	Conseil Général	
65- Autres charges de gestion courante		Collectivités locales	40 600,-
66- Charges financières		Autres	
67- Charges exceptionnelles		75- Autres produits de gestion courante	
68- Dotations		76- Produits financiers	
		77- Produits exceptionnels	
		78- Reprise sur provision	
86- Contributions (Mise à disposition des collectivités)		87- Contributions (Mise à disposition des collectivités)	
Total	40 600,-	Total	40 600,-

- Si besoin, vous pouvez ajouter des comptes ou des sous comptes budgétaires (si vous souhaitez plus détailler certaines dépenses ou recettes)
- Si plusieurs collectivités locales financent la structure, bien détailler la participation de chacune (au niveau de la subvention de fonctionnement (compte 74) et des contributions (comptes 86 et 87))
- Le budget prévisionnel doit être équilibré (montant des charges = montant des recettes).

Fait à Saint-Tulle le: 26/04/2019

Cachet et signature du gestionnaire

Le Maire,

Cachet et signature de la ou des collectivités locales

Bruno POISSONNIER

Données prévisionnelles année 2020.
Pour le contrat enfance jeunesse

Poste de coordination PEDT

Personne qui occupe le poste : BLANCHARD enfance

Coordonnées de cette personne : Mairie

Adresse : Centre Social Municipal 04220 Ste Tulle

Téléphone : 0492793452 "Ani Maison" Email : enfance.jeunesse

@mairie-saintetulle.fr

1. Temps de travail du coordinateur

Temps de travail en Equivalent temps plein : 0,80 ETP

(80%)

2. Les missions du coordinateur (fiche de poste)

ci-jointe

Fait à Sainte-Tulle le 15/04/2019

Cachet et signature du gestionnaire

Cachet et signature de la ou des collectivités locales

Bruno POISSONNIER

Données prévisionnelles année ...2021
Pour le contrat enfance jeunesse

Poste de coordination **PEDT**

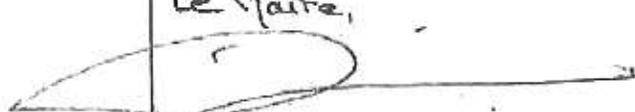
Personne qui occupe le poste : BLANCHARD Mélanie
0,80 Ep TP

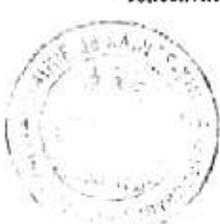
3. Le budget prévisionnel

Montant des charges		Montant des produits	
60- Achats		70- Rémunération des services	
61- Services extérieurs		Autres participations	
62- Autres services extérieurs		74- Subvention de fonctionnement	
63 - Impôts et taxes		Cnassa	
64 - Charges de personnel	40 600,-	Conseil Général	
65- Autres charges de gestion courante		Collectivités locales	40 600,-
66- Charges financières		Autres	
67- Charges exceptionnelles		75- Autres produits de gestion courante	
68- Dotations		76- Produits financiers	
		77- Produits exceptionnels	
		78- Reprise sur provision	
86- Contributions (Mise à disposition des collectivités)		87- Contributions (Mise à disposition des collectivités)	
Total	40 600,-	Total	40 600,-

- Si besoin, vous pouvez ajouter des comptes ou des sous comptes budgétaires (si vous souhaitez plus détailler certaines dépenses ou recettes)
- Si plusieurs collectivités locales financent la structure, bien détailler la participation de chacune (au niveau de la subvention de fonctionnement (compte 74) et des contributions (comptes 86 et 87))
- Le budget prévisionnel doit être équilibré (montant des charges = montant des recettes).

Fait à Arvinké-Tulle le : 15/04/2019

Cachet et signature du gestionnaire
Le Maire,

Bruno POISSONNIER

Cachet et signature de la ou des collectivités locales


Données prévisionnelles année 2021
Pour le contrat enfance jeunesse

Poste de coordination

PEDT

Personne qui occupe le poste :

BLANCHARD

Jéhanie

Coordonnées de cette personne :

Marie

Adresse : Centre social Municipal

0220 Ste Tulle

Téléphone : 0492 793452 ("Ani Nation")

Email : enfance.jeunesse

@marie-saintetulle.fr

1. Temps de travail du coordinateur

Temps de travail en Equivalent temps plein :

0,80 EPTP

(80%)

2. Les missions du coordinateur (fiche de poste)

Ci-jointe

Fait à Sainte Tulle le 12/04/2019

Cachet et signature du gestionnaire

Cachet et signature de la ou des collectivités locales



Bruno B...

Données prévisionnelles année : 2022
Pour le contrat enfance jeunesse

Poste de coordination **PEDT**

Personne qui occupe le poste : **BLANCHARD Jeanie**
0,80 Ep TP
3. Le budget prévisionnel

Montant des charges		Montant des produits	
60- Achats		70- Rémunération des services	
61- Services extérieurs		Autres participations	
62- Autres services extérieurs		74- Subvention de fonctionnement	
63 - Impôts et taxes		Cnasea	
64 - Charges de personnel	41 600,-	Conseil Général	
65- Autres charges de gestion courante		Collectivités locales	41 600,-
66- Charges financières		Autres	
67- Charges exceptionnelles		75- Autres produits de gestion courante	
68- Dotations		76- Produits financiers	
		77- Produits exceptionnels	
		78- R reprise sur provision	
86- Contributions (Mise à disposition des collectivités)		87- Contributions (Mise à disposition des collectivités)	
Total	41 600,-	Total	41 600,-

- Si besoin, vous pouvez ajouter des comptes ou des sous comptes budgétaires (si vous souhaitez plus détailler certaines dépenses ou recettes)
- Si plusieurs collectivités locales financent la structure, bien détailler la participation de chacune (au niveau de la subvention de fonctionnement (compte 74) et des contributions (comptes 86 et 87))
- Le budget prévisionnel doit être équilibré (montant des charges = montant des recettes).

Fait à Sainte-Tulle le : 16/04/2019

Cachet et signature du gestionnaire
Le Maire,

Cachet et signature de la ou des collectivités locales

Bruno POISSONNIER



Données prévisionnelles année ~~2019~~
Pour le contrat enfance jeunesse

Poste de coordination PEDT

Personne qui occupe le poste : BLANCHARD Jéhanie

Coordonnées de cette personne : Mairie

Adresse : Centre Social Municipal 04990 Ste-tulle
(Ani'Vaison)

Téléphone : _____ Email : enfance.jeunesse
@mairie-saintetulle.fr

1. Temps de travail du coordinateur

Temps de travail en Equivalent temps plein : 0,80 Eo TP
(80%)

2. Les missions du coordinateur (fiche de poste)

Ci-jointe

Fait à <u>Sainte-tulle</u> le <u>16/04/2019</u>	
Cachet et signature du gestionnaire <u>Le Maire,</u> <u>Bruno ROISSONNIER</u>	Cachet et signature de la ou des collectivités locales

- 4. Centre de Loisirs du Centre Social

La capacité d'accueil retenue correspond à la capacité d'accueil qui permet d'atteindre un taux d'occupation de 60%.

alsh

(5)



Données prévisionnelles
Dans le cadre du contrat enfance jeunesse
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (Vacances-Mercredi-Temps Méridien)

	données prévisionnelles CEJ : seules les cellules oranges sont à compléter			
	2019	2020	2021	2022
Données financières				
Dépenses	318 815,00 €	323 600,00 €	328 500,00 €	333 500,00 €
Charges salariales	223 900,00 €	227 300,00 €	230 700,00 €	234 000,00 €
Autres charges dont les mises à disposition de(s) (la) collectivité(s) territoriale(s) en cas de gestion associative	94 915,00 €	96 300,00 €	97 800,00 €	99 500,00 €
<i>Montant des mises à disposition de(s) (la) collectivité(s) territoriale(s) en cas de gestion associative</i>				
Recettes	119 719,32 €	119 946,00 €	120 698,38 €	121 458,66 €
Participation des usagers	61 124,51 €	61 800,00 €	62 400,00 €	63 000,00 €
CAF	42 988,32 €	43 146,00 €	43 298,38 €	43 458,66 €
Prestation de Service Ordinaire	42 988,32 €	43 146,00 €	43 298,38 €	43 458,66 €
Contrat Enfance Jeunesse				
Fonds publics et taxations				
Total des autres recettes	15 606,49 €	15 600,00 €	15 600,00 €	15 600,00 €
- dont Aide spécifique CAF (non-violence)	1 106,49 €			
- dont Aide spécifique CAF (Projets thématiques)	14 500,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
- dont				
Collectivité(s) territoriale(s) avec paiement du CEJ Caf	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- dont subvention				
- dont mises à disposition				
Résultat	-199 095,68 €	-203 654,00 €	-207 801,72 €	-212 041,34 €
L'activité en h				
périscolaire (i) Temps Méridien	44 400	44 460	44 502	44 589
mercredi	10 720	10 800	10 830	10 900
petites vacances	11 048	11 120	11 200	11 280
vacances d'été	11 440	11 520	11 600	11 680
séjours	2 000	2 000	2 000	2 000
activité totale	79 608	79 900	80 182	80 479
Prix de revient horaire	4,00 €	4,05 €	4,10 €	4,14 €
Chiffre de service	121 887	121 887	121 887	121 887
Taux d'occupation	65%	66%	66%	66%

Date: 15/04/2019

Cachet et signature de(s) (la) collectivité(s) territoriale(s)

Le Maire



Romain POISSONNIER

SERVICE AS - CAF
 26 AVR. 2019
 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Annexe 4 : le diagnostic

Le Centre Social Municipal (C.S.M) est une entité sociale et culturelle étonnante et remarquable par l'ensemble de nos partenaires et administrés. Installé sur la commune de Sainte-Tulle, il a une force d'attraction sur un territoire beaucoup plus vaste.

En 30 ans, il a connu d'importantes évolutions aussi bien dans l'étendue de ses champs d'actions, l'ambition de ses projets, que dans son mode de fonctionnement.

Associatif à sa création, il est devenu municipal en 2001.

Son ancienneté fait qu'il a dû et su progresser avec son environnement en gardant l'animation dès le plus jeune âge, l'accompagnement des familles et le lien social au cœur de ses projets.

Le C.S.M est le garant de la construction, du développement, du suivi et de l'évaluation du Contrat Enfance Jeunesse sur la Commune.

Le Centre Social n'est pas une structure physiquement représentée en un lieu sur la commune, c'est une diversité de services aux familles répartis sur le territoire de la commune :

- Un espace d'accueil, d'information et d'inscription en Mairie.
- Une structure multi-accueil « La Compagnie des Petites Mains » située à proximité du Centre Médical avec un agrément de 40 places.
- La Salle des Jeunes avec l'A.C.M 12/17 ans.
- Le Point d'Information Jeunesse dont la compétence a maintenant été transférée à l'agglomération D.L.V.A.
- L'A.L.S.H 4/17 ans en accueil multi-sites, les accueils périscolaires sont répartis sur les quatre écoles.
- Les activités de prévention, loisirs, culturels et parentalité au Centre Inter-Ages à travers notamment l'Animation Collective Familles.
- L'accompagnement social et parental, l'accompagnement R.S.A à la Maison de la Solidarité (en face du Centre Inter-Ages)
- Les bureaux dédiés à l'équipe d'animation « Animaison » avec bientôt l'ouverture d'une petite salle d'activités dédiée aux enfants.

I. Quelques données contextuelles

I.1 Situation géographique

Sainte-Tulle se situe dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, à l'extrême sud du département des Alpes-de-Haute-Provence, à la frontière du Vaucluse, du Var et des Bouches du Rhône, en pleine vallée de la Durance, à 3 km de Manosque.

La ruralité est l'une des particularités du département des Alpes-de-Haute-Provence avec seulement 166 316 habitants et une densité comptant moins de 20 habitants au km² avec une répartition très inégale de sa population.

La commune de Sainte-Tulle est membre de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (D.L.V.A.). Cette communauté d'agglomération regroupe aujourd'hui vingt-cinq communes de tailles et de réalités économiques locales très diversifiées, étendue sur 846 km² où vivent 62 000 habitants, soit près de 40 % de la population des Alpes-de-Haute-Provence.

Sainte-Tulle a su peu à peu prendre sa place au sein de la D.L.V.A tout en préservant son identité propre, grâce notamment à une urbanisation maîtrisée, un apport en équipements et en services adaptés à sa population, un tissu associatif développé, un large éventail d'activités sportives et de loisirs, une vie économique en développement.

Le Centre Social est lié au service jeunesse de la D.L.V.A par son Point d'Information Jeunesse (P.I.J) relevant d'une compétence de l'agglomération. Le poste d'animateur P.I.J (40 % d'un Équivalent Temps Plein) ainsi que sa formation sont donc financés par la D.L.V.A.

A l'heure actuelle le P.I.J de Sainte-Tulle est le seul repère de l'information jeunesse sur le territoire des 25 communes, c'est pourquoi une réunion de présentation a eu lieu en présence du directeur du C.R.I.J.P.A et les responsables d'autres structures de l'agglomération intéressées par la démarche : la directrice de la M.J.C de Manosque, la directrice du Centre Social associatif de Vinon-sur-Verdon et les directrices du Centre Social Municipal de Gréoux-les-Bains et de Sainte-Tulle.

A cette occasion, nous avons pu évaluer à quel point l'information jeunesse est un support intéressant pour répondre aux besoins des jeunes et dans une phase de développement territorial elle offre des perspectives de travail territorial intéressant.

Le développement d'un travail en réseau serait adapté pour arriver à répondre aux attentes du public, ainsi, en concertation avec tous les acteurs, avons-nous établi de déposer une demande de labellisation groupée (que nous avons d'ailleurs obtenue) pour ce projet autour de 4 objectifs :

- Développer l'action IJ sur le territoire.

- Diversifier les actions avec et pour les jeunes dans le cadre du S.P.R.O (Service Public Régional d'Orientation).
- Favoriser l'engagement et la valorisation des actions citoyennes.
- Favoriser l'accès au numérique, la culture et l'enrichissement interpersonnel.

La démographie

La commune de Sainte-Tulle compte 3 523 habitants (chiffres I.N.S.E.E-populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2019).

De par son environnement attractif, la démographie du département progresse vite.

De 2007 à 2014, 980 habitants viennent s'installer chaque année sur ce territoire, soit une progression de + 0,6 %, le double de la moyenne régionale (+ 0,3 %).

Une aspiration à une meilleure qualité de vie loin de la pollution et du rythme oppressant des villes, les logements et le foncier à bon marché, des impôts locaux plus raisonnables, l'accession à la propriété sont de multiples facteurs qui déterminent le retour à la nature.

Cette « renaissance rurale » concerne également la classe populaire qui n'a plus les moyens de vivre en ville et décide de s'installer en territoire rural.

Ainsi, ce phénomène touche des populations urbaines différentes dans leur composition socio professionnelle. Parmi ces nouveaux ruraux, certains le deviennent par choix, d'autres malgré eux.

La ruralité du département qui révèle un solde migratoire positif continuera de s'accélérer au fil des années. Ce phénomène impacte directement Sainte-Tulle. L'attractivité de la commune repose certainement aussi sur l'étendue de ses prestations de services grâce à la présence d'un Centre Social et de ses services d'accueil dès le plus jeune âge.

Evolution de la population*

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Population	2458	2520	2805	2855	3055	3344	3449
Densité moyenne (hab/km ²)	144.0	147.6	164.3	167.3	179.0	195.9	202.1

*Sources : Insee.

Structure de la population*

	2015	%	2010	%
	3 449	100,0	3 344	100,0
0 à 14 ans	574	16,6	632	18,9
15 à 29 ans	548	15,9	537	16,1
30 à 44 ans	590	17,1	681	20,4
45 à 59 ans	799	23,2	676	20,2
60 à 74 ans	501	14,5	458	13,7
75 ans ou plus	437	12,7	359	10,7

*Sources : Insee.

Evolution des ménages*

	Nombre de ménages			
	2015	%	2010	%
Nombre des ménages	1507		1336	
Ménage 1 personne	532	35.3	384	28.7
Couple avec enfant(s)	375	24.9	409	30.6
Couple sans enfant	375	24.9	362	27.1
Famille monoparentale	196	13,0	160	12,0

*Sources : Insee.

Nous constatons une augmentation du nombre de ménage sur la commune et notamment les personnes vivant seules (importance des actions de lutte contre l'isolement) et une progression de presque 20 % des familles monoparentales. Cette augmentation est une donnée sociétale que nous ne devons pas négliger, un parent élevant seul ses enfants a particulièrement besoin de modes de gardes modulables et tenant compte du revenu du ménage.

Allocataires M.S.A

Concernant les services proposés en enfance-jeunesse en 2018 nous avons :

- A la crèche : 3 allocataires.
- Au temps méridien : 5 allocataires en maternelle et 7 en élémentaire.
- Les mercredis : 3 allocataires de plus de 6 ans.
- Pendant les vacances : 4 allocataires de plus de 6 ans.

I.3 Les équipements

L'une des particularités de Sainte-Tulle concerne la multiplicité d'offres d'équipements sportifs et culturels de qualité.

Celle-ci s'explique en partie par le développement économique de Sainte-Tulle tourné vers le domaine de l'énergie thermique puis hydro-électrique.

En un siècle, la commune de Sainte-Tulle a su tirer profit d'une importante implantation de l'entreprise E.D.F sur son territoire. Cette dernière a eu des répercussions sur la mobilisation des habitants dans la vie politique. L'activité syndicale a été très présente, de nombreux militants s'organisent pour soutenir les avancées sociales et le « bien vivre » des familles d'agents dans leur commune.

En bénéficiant de la Taxe Professionnelle et en menant des projets concertés avec les équipes dirigeantes d'E.D.F pour le bien vivre des habitants, les différentes équipes municipales ont favorisé en cinquante

ans l'aménagement d'infrastructures pour tous les âges avec entre autre la construction d'espaces socio-culturels et sportifs : piscine à 3 bassins, gymnase, salle multi-sports dojo, théâtre/cinéma, médiathèque, terrains de tennis, aire de camping-cars, salle des fêtes, cabinet médical devenu Maison Régionale de Santé, crèche, Maison du Peuple, Maison de la Solidarité, espace jeune, Centre Inter-Âges, stado de football avec vestiaires et gradins, quatre terrains de tennis, terrains de boules, maison de retraite médicalisée (E.H.P.A.D Luberon), et un collège.

Cela offre un potentiel riche et diversifié pour dynamiser le secteur associatif et faciliter le développement les missions propres à un centre social.

Néanmoins, il est important de relever l'investissement humain et financier qu'il est nécessaire de déployer chaque année pour maintenir ses infrastructures en bon état et aux normes: les dépenses sont conséquentes pour le budget communal. Cela limite ou reporte parfois la mise en œuvre de nouveaux projets souhaités par les élus.

Faisons un focus sur quelques équipements spécifiques à notre commune :

- **Un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Porte Accueil »** en périphérie de la commune lié au Centre Social par une convention.
- **Une Maison de Santé Pluri-professionnels (M.S.P)** nouvellement labellisée, anciennement cabinet médical élargit de nouveaux professionnels de santé (diététicienne, orthophoniste, kinésithérapeutes). Elle est liée au CSM par une convention pour la mise en œuvre d'ateliers de prévention à travers la mutualisation de locaux, de compétences professionnelles, d'optimisation de la communication et de l'information auprès de la population des actions développées, une réactivité face à des situations d'urgence rencontrées.
- **Un Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)**
De par leurs missions de base un C.C.A.S et un Centre Social Municipal (C.S.M) ont des champs de compétences liés.
Le C.C.A.S est un service à part entière de la commune avec un budget annexe séparé des autres services. Depuis 2014, Mme Leconte a été nommée adjointe déléguée aux Affaires Sociales. Elle est donc à la fois présidente du C.S.M et référente du C.C.A.S.
- **Une Maison de la Solidarité avec les permanences de partenaires du territoire et le Secours Populaire**

La Maison de la Solidarité est une infrastructure nous permettant d'accueillir des permanences mensuelles d'une assistante sociale du Centre Médico-Social de Manosque et d'une référente de la Mission Locale. Le planning d'occupation est géré par le Centre social.

Mais bien plus qu'un service ponctuel à la population, la présence de ces acteurs nous a permis de construire des liens de confiance et une complémentarité des approches.

L'accompagnatrice sociale et parentale référente RSA* du Centre Social a son bureau dans ces locaux. Elle peut ainsi régulièrement échanger avec ces professionnels autour de situations individuelles rencontrées pour accompagner au mieux les usagers dans leurs besoins, projets.

De plus, une grande partie des locaux de la Maison de la Solidarité est dédiée au Secours Populaire, un acteur essentiel de la vie sociale locale.

Son dynamisme repose sur une équipe de trente bénévoles très impliqués, autour de deux missions principales :

- L'aide alimentaire
- L'action d'aides aux familles qui repose sur des fonds récoltés à travers des actions diversifiées (braderies, loto...) pour apporter une aide financière ponctuelle aux familles fragilisées. Nous travaillons en concertation pour assurer un suivi des sommes dues au Centre Social concernant les garderies, les activités socio-culturelles (atelier de musique, cours de langue...) la cantine ou au centre de loisirs pendant les vacances.

1.4 Le tissu associatif

Le tissu associatif est extrêmement diversifié et propose aux adultes et aux enfants une offre large en termes d'activités culturelles, sportives, ludiques.

Certaines associations ont également un rôle social prépondérant.

Les associations tullésaines sont actives et créent régulièrement des événements. La commune les soutient à travers des subventions ou des mises à dispositions de locaux et de matériels, soit par une aide logistique ou aide au montage de certains projets.

Sainte-Tulle compte aujourd'hui cinquante-trois associations et donc une implication bénévole importante de nombreux habitants.

Néanmoins, la multiplication de ces dernières engendre parfois des pratiques sectorisées avec une consommation à la carte d'activités et de pratiques avec, épisodiquement, l'émergence d'une certaine rivalité entre associations.

Le Centre Social a donc un rôle essentiel à jouer pour favoriser les rencontres, les mutualisations des savoir-faire autour d'actions collectives valorisantes pour chacune d'entre d'elle.

L'équipe d'animation du Centre Social sollicite régulièrement les responsables associatifs ou les volontaires pour penser et mener ensemble des actions à travers entre autre des interventions pendant les vacances ou les temps méridiens.

I.5 Le volet économique

E.R.D.F, ENEDIS, R.T.E représentent plus de la moitié des emplois de la commune. Les zones d'activités et d'espaces économiques se sont développés ces dernières années et représentent un potentiel important à Sainte-Tulle et au sein du territoire D.L.V.A. Elles accueillent principalement des entreprises B.T.P, de mécanique, des commerces spécialisés (blanchisserie, prothésistes dentaires, nourritures animales, salle de sports, magasin de la bière...) et les installations Hydroélectriques d'E.D.F.

De par sa particularité liée à l'énergie, Sainte-Tulle se situe au cœur d'un projet de développement de grande envergure : l'Ecocampus Méditerranée. Il a été construit sur le territoire de la commune, soutenu par de nombreux acteurs économiques locaux et a ouvert ses portes au 1^{er} septembre 2017 avec 80 étudiants.

Véritable pôle de référence, le développement économique, le tourisme d'affaires, la formation professionnelle autour des énergies décarbonées et alternatives sont au cœur de sa vocation. Le campus pourra accueillir jusqu'à quatre cents apprentis, du bac pro jusqu'au Master, ainsi qu'une pépinière d'entreprises.

L'équipe du Centre Social s'attelle à accompagner au mieux l'accueil et l'intégration de ce nouveau public.

I.6 L'urbanisme

La commune de Sainte-Tulle dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé le 18 décembre 2013.

Ce document pose aujourd'hui des difficultés d'application et ne correspond plus aux objectifs d'aménagement et de développement poursuivis par la commune.

La Municipalité a ainsi décidé d'engager la révision générale de son P.L.U par délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2016.

La révision a pour objectifs de :

- Prendre en compte les dernières avancées réglementaires et adapter les dispositions du P.L.U à ces dispositions ;
- Permettre le changement de destination de certains bâtiments existants dans la zone agricole ;
- Permettre l'entretien des abords du canal devenu difficile suite au classement en EBC ;

- Modifier les orientations d'aménagement et de programmation de la zone UAa dite « Esplanade Max Trouche et Avenue de la République » et de la zone IAUD dite « Trécastels » ;
- Formaliser une orientation d'aménagement et de programmation Chemin des Roses afin de densifier le secteur UC en dent creuse ;
- Reprendre certaines dispositions du P.L.U permettant de prendre en compte les projections d'évolution de la population portées par le S.C.O.T ainsi que la disparition du C.O.S introduit par la loi ALUR ;
- Prendre en compte la compétence de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activités depuis la loi « NOTRe », ce qui impacte le zonage des zones économiques en envisageant la réduction de la zone 2AUa ;
- Anticiper l'application de l'article 55 de la loi SRU en traduisant l'obligation d'atteindre 25 % de logements sociaux ;
- Ajuster le règlement pour le rendre plus lisible et compréhensible par tous.

II. De la petite enfance à la majorité, les offres de services de Sainte-Tulle

La ville de Sainte-Tulle se caractérise par une politique enfance, petite enfance et jeunesse dynamique intégrée à une politique d'animation globale coordonnée par le Centre Social Municipal agréé par la C.A.F.

La crèche, des accueils de loisirs extrascolaires, le secteur périscolaire permettent ainsi de répondre au mieux à la demande des familles sur le territoire.

Pour cela, bien plus que des diagnostics chiffrés, nous nous efforçons de proposer des lieux d'expression construire des outils des accompagnements personnalisés grâce au service A.C.F (Animation Collective Famille).

A. La petite enfance : « La Compagnie des petites mains »

1. Quelques données chiffrées

Le nombre d'enfants	
Nombre d'enfants	Nombre de familles
1	39
2	27
3	13
4	4
Nombre de familles	83

Nous avons accueilli 83 familles dont une avec 2 enfants dans la structure.

Le sexe	
Filles	Garçons
37	47
Nombre d'enfants	84

Nous avons accueilli cette année 84 enfants.

L'année de naissance	
Année	Nombre d'enfants
2014	1
2015	26
<u>2016</u>	<u>33</u>
2017	22
2018	2
Nombre d'enfants	84

La domiciliation	
Domiciliation	Nombre de familles
<u>SAINTE-TULLE</u>	<u>63</u>
CORBIERES	7
PIERREVERT	2
MANOSQUE	8
AUTRES DU DEPARTEMENT 04	2
HORS DEPARTEMENT	1
Nombre de familles	83

Le mode de garde-Nombre d'enfants	
En contrat	En accueil ponctuel, exceptionnel
<u>53</u>	31
Nombre d'enfants	84

La Participation horaire	
Participation horaire	Nombre de famille
0,50 cents	13
de 0,51 cents à 1 euro	15
<u>de 1,01 euro à 1,50 euro</u>	<u>21</u>
<u>de 1,51 euro à 2,00 euros</u>	<u>17</u>
de 2,01 euros à 2,50 euros	10
dès 2,51 euros	7
Nombre de familles	83

2. Données pédagogiques

La crèche municipale de Sainte-Tulle est agréée par la Protection Maternelle Infantile et la C.A.F en tant qu'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant.

La « Compagnie des Petites Mains » a 15 ans d'existence à ce jour et a accueilli presque une génération de petits enfants, adultes demain. C'est avec ces années de recul que sont constatées des évolutions de pratiques dans les équipes, de configuration de familles, de modes d'accueil plus ponctuels suite aux changements sociétaux (précarité de l'emploi, familles recomposées ou monoparentales).

Ce lien d'accueil offre un lien de confiance, de coéducation dans la mission de parentalité et un accompagnement dans les trois premières années de la vie des enfants avec pour objectif : l'entrée à l'école et dans la vie.

Ce travail, fruit d'une réflexion constante est réalisé grâce à l'équipe pédagogique composée de cinq auxiliaires de puériculture, une éducatrice de jeunes enfants, six animatrices, une cuisinière, encadrées et coordonnées par une puéricultrice directrice.

Un travail quotidien auprès des enfants est effectué où sécurité, soutien à la séparation, respect des rythmes, proposition d'activités d'éveil, initiation à la socialisation, accompagnement vers l'autonomie sont les éléments directeurs des actions mises en place.

Parallèlement, des actions spécifiques sont menées par l'équipe en direction des enfants et de leurs familles mais aussi pour l'équipe (formations, réunions, spécifiques).

La crèche a donc accueilli tout au long de l'année 2018, les enfants d'une centaine de familles, toutes différentes par leur composition, leur fonctionnement, leur histoire, leurs souhaits de garde et leur conception de la parentalité.

ACTIONS EN DIRECTION DES ENFANTS

Les ateliers « cirque »

Ces ateliers sont proposés par une animatrice, élève à l'école Annie Fratellini, qui organise des séances d'animation cirque dans les structures d'accueil et pour le relais assistantes maternelles.

Les séances "cirque" ont lieu une fois par mois avec en priorité le groupe des grands scindé en sous-groupes et le groupe des moyens. L'atelier dure 30 minutes par petits groupes et se déroule dans la grande salle d'activités de l'annexe.

Les séances respectent une progression avec dans un premier temps, une phase de découverte du matériel (caché sous des tissus puis révélé aux enfants), suit alors le temps de l'expérimentation et de l'appropriation du matériel (utilisation libre et peu guidée) et enfin celui des acquisitions (par des petits jeux, des exercices simples à une ou deux consignes, des parcours, des mini-présentations). En fin de séance, un moment de relaxation favorise le retour au calme. Une attention particulière est portée aux échauffements (ludiques) précédant les exercices d'acrobaties, ainsi qu'aux moments d'introduction et de

clôture de séance par la mise en place d'un rituel. Il permet aux enfants d'appréhender de manière plus sereine les événements à venir : entrée et sortie de l'activité, rencontre et échanges avec l'adulte qu'est l'intervenant.

L'intervenante "Papillote" a un maquillage très léger, avec une note de fantaisie renforçant l'impression d'avoir « voyagé » dans un univers spécifique et d'y avoir rencontré un personnage hors du commun. Attentive aux comportements des enfants, elle adapte sa façon d'entrer en contact avec eux, sa gestuelle, son langage, ses propositions d'exercices et de jeux, en fonction des tempéraments, des réactions, et des suggestions de chacun. Aucune séance ne se ressemble d'un groupe à l'autre, même si leurs objectifs sont sensiblement identiques.

Les animatrices en charge des enfants les accompagnent lors des séances. Leur rôle consiste à intervenir auprès des enfants s'ils en manifestent vraiment le besoin, le but étant de les laisser le plus autonomes possible, de ne pas trop les guider, à manifester de l'intérêt pour ce qu'ils font, à les encourager, à les aider à dépasser leurs frustrations en cas de difficultés ou d'échec, à féliciter leurs progrès et leurs réussites.

Le matériel proposé est constitué d'objets traditionnellement utilisés en ateliers : foulards, balles, cerceaux, pédalos. Certains sont adaptés aux morphologies des jeunes enfants en étant raccourcis ou rabaissés : bolas, assiettes chinoises (bagues), rubans, poutre basse, du matériel détourné ou fabriqué : tourets en bois, sacs plastiques, planches d'équilibre.

Après quelques séances, le constat est positif, avec une approche très professionnelle et adaptée aux attentes des enfants de l'intervenante, une adhésion complète des enfants, un moment de gaieté, coloré, et actif tout en respectant les compétences de l'enfant.

Les ateliers cuisine

En lien direct avec la "Gazette des Petites Mains" distribuée aux parents et en fonction des mois, l'atelier cuisine est proposé à un petit groupe d'enfants. C'est l'occasion pour l'enfant de découvrir les ingrédients, leur texture, leur goût, leur couleur, leur nom, leur odeur.

Mélanger, verser, avec délicatesse et la transformation après cuisson du gâteau ou des crêpes ou des sablés, ...

Les enfants sont très fiers d'avoir fait de la cuisine. Cela renforce leur "estime de soi".

C'est également avoir le plaisir de "faire pour les autres", apprendre à remplir une mission pour partager ensuite

La Médiathèque

Former le goût des enfants pour la lecture, pour le plaisir, serait une étape primordiale de leur développement. Que ce soit d'un point de vue intellectuel, psychologique ou relationnel, les bienfaits de la lecture, notamment celle réalisée par les parents, sont nombreux. En plus de lui apporter du nouveau vocabulaire et des connaissances, la lecture éveille la curiosité de l'enfant pour le monde qui l'entoure et l'aide à se familiariser avec des sujets de sociétés, des valeurs, au travers d'œuvres fictionnelles ou non.

Les enfants se rendent à la médiathèque de la commune pour un temps lecture et contes, animé par la bibliothécaire et son équipe. Chaque semaine, les enfants choisissent certains livres qui sont ramenés à la crèche et lus au fil des jours par les animatrices. Ce temps dans le monde des livres permet une ouverture sur la vie, une invitation à l'imaginaire. Un espace très agréable, spacieux et adapté à leur âge leur est réservé. De grands moments sont dédiés aux histoires dans les sections à la crèche dans la continuité de ces moments-là.

Le livre est d'abord un objet, il peut être touché, observé et manipulé. Trois activités qui ont un rôle prépondérant dans le développement psycho-sensoriel de l'enfant. Il devient rapidement un intermédiaire et un moyen de communication dans la relation enfant adulte. Il représente un facteur très important de la construction des systèmes de communication et de la constitution de la personnalité de l'enfant.

Les livres vont parfois aider les adultes à faire passer des messages aux enfants, que ce soient des messages à portée philosophique (comme l'altruisme, la sensibilisation à l'écologie...) ou à portée plus terre à terre du quotidien (comme le brossage de dents, les disputes entre frères et sœurs, l'arrivée d'un bébé dans la fratrie...).

En avant pour l'école

La passerelle Crèche-Ecole a été réorganisée en concertation avec l'équipe d'animation du Centre Social et plus spécialement avec les animateurs référents des écoles maternelles. En effet, il est à présent difficile de rentrer dans les écoles pendant le temps scolaire sans convention avec l'Éducation Nationale.

Le temps de goûters-discussions, les familles d'enfants qui intègrent l'école en septembre sont invitées dans les locaux scolaires fin juin. Ils rencontrent les animateurs, visitent l'école et peuvent aussi échanger avec des parents d'enfants qui fréquentent déjà l'école maternelle. Sont abordés des sujets pratiques, d'organisation, des questionnements pour les nouveaux arrivants. Les échanges sont riches et contribuent à une entrée à l'école plus sereine.

Les enseignants reçoivent les nouveaux parents et enfants en rendez-vous individuels courant juin, ce qui est complémentaire à notre action.

ACTIONS EN DIRECTION DE L'ÉQUIPE

L'équipe de professionnels de la crèche se pérennise et s'enrichit.

- **Validation des Acquis et Expériences (V.A.E)**
- Deux V.A.E d'Éducatrices de jeunes enfants qui seront présentées en 2019 et peut-être validées (nous y croyons très fort) financées par la commune.
- Une V.A.E d'auxiliaire de puériculture en cours de réalisation pour un agent formé par nos équipes. Recrutée en emploi aidé il y a deux ans, cette animatrice sera stagiairisée en 2019 et donc certainement titulaire en 2020 !

Nos animatrices ont pu bénéficier de toutes les formations, conférences, lectures, documentation nécessaires à l'élaboration du livret 2 et à la préparation de l'oral de soutenance.

- Formations

Cette année, la priorité a été donnée aux agents en cours de V.A.E de suivre des formations, conférences, débats afin d'acquiescer le maximum d'informations nécessaires à la rédaction du livret 2 et à la soutenance de leur projet à l'oral.

- Initiation au concept Montessori

Toute l'équipe a pu suivre une conférence d'initiation à la théorie Montessori, conférence de sensibilisation pour toutes les équipes d'animation du Centre Social : il en a résulté des recherches afin de fabriquer des outils issus de cette méthode qui prend de plus en plus d'ampleur dans la manière d'enseigner à ce jour.

- Analyses de pratiques professionnelles

L'analyse de pratique : essentielle dans la petite enfance.

Travailler auprès de jeunes enfants est stressant, fatigant et surtout loin d'être anodin puisqu'on prépare les adultes de demain. *« Plus le petit enfant sera en relation avec quelqu'un qui rayonne, mieux ce sera ».* Pierre Moisset, sociologue.

D'où la nécessité de se poser, d'aborder des cas concrets et de mettre en forme et en mots ce que l'on vit au quotidien.

L'analyse de pratique aide à donner du sens à ce qu'on fait au quotidien. Et bien souvent (même s'il arrive parfois que des carences soient à pointer), le fond de l'analyse de pratique c'est la *« positivation »*, car les professionnelles ont souvent une image dévalorisée de leur engagement.

Elles ont plus de compétences, plus d'implications et de valeurs que ce qu'elles croient. À un premier niveau, l'analyse de pratique est un outil de régulation. *« Cela permet de vidanger régulièrement les problèmes ».* À un deuxième niveau, on creuse un peu plus et souvent on comprend que *les problèmes arrivent parce que l'activité n'est pas claire, clairement définie ».* *« L'analyse de pratique permet de prendre du recul, d'avoir un espace pour se poser et réfléchir »*

Mais l'analyse de pratiques même si elle joue un rôle important notamment quand il s'agit de situations délicates à dénouer ne remplace en aucun cas ni les réunions d'équipe ni les journées pédagogiques.

En ce sens elle est l'un des outils de la réflexivité mais pas le seul.

Tout au long de l'année, des rendez-vous tous les deux mois ont été mis en place dans le cadre de rencontres d'analyses de pratiques pour les agents, animés par une psychologue clinicienne.

La mise en place de ses séances est le fruit d'un constat sur le terrain quant aux difficultés rencontrées : nombre d'enfants accueillis conséquent, diversité des diplômes des agents, diversité des familles (monoparentales, recomposées...), accueil d'enfant différent, équipe fragilisée lors d'arrêts maladie, nécessité d'harmoniser au mieux les pratiques afin d'optimiser les conditions de travail.

Le sujet abordé peut être choisi par la directrice, par l'équipe en fonction des besoins et des difficultés du moment. Par exemple, nous accueillons une petite fille adoptée et la psychologue nous a apporté la théorie de l'attachement pour les enfants adoptés, les signes à identifier chez les parents ou chez l'enfant en cas de dysfonctionnement.

Cette supervision très appréciée par les agents, a ouvert une réflexion autour du petit enfant et sa famille, une recherche de réponses communes, une analyse de situations particulières, une compréhension des problèmes personnels sous-jacents interférant dans le métier, une prise de conscience des transferts émotionnels et leur correction.

Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux au travail, l'équipe a été sensibilisée à des signaux d'alarmes quelquefois méconnus et insidieux s'installant au cours des années et aux moyens indispensables pour se ressourcer, se redynamiser tout au long des journées : la salle de repos a été repensée et organisée afin de proposer de réelles pauses bienfaitrices et efficaces.

Il est vrai que ces analyses de pratiques exigent des réunions le soir après le départ des enfants et en plus des celles de travail, mais le bénéfice résultant de ces rencontres est inquantifiable.

Nous pouvons constater, entre autre, une libération de la parole pour des agents timides ou introvertis, une communication facilitée entre agents, un respect de la parole d'autrui, la recherche de solutions en commun, un regard différent du parent lorsqu'il sait que les questionnements sur son enfant seront abordés avec un professionnel. Cela peut même être suivi par une consultation des parents /enfant chez la psychologue clinicienne qui anime notre supervision. Ou également un suivi en parallèle pour un travail entre la famille et l'équipe avec la psychologue comme médiateur.

Il est essentiel pour les professionnels de la Petite Enfance d'avoir la possibilité d'expression, d'analyse et de réflexion sur les difficultés des missions leur incombant, repousser le sentiment « d'usure professionnel ».

• Formation de stagiaires

La direction et l'équipe ont souhaité ouvrir la crèche aux stagiaires afin de remplir la mission d'accompagnement de futurs professionnels dans leur apprentissage. Une attention toute particulière est donnée aux stagiaires C.A.P Accompagnant Éducatif Petite enfance ou auxiliaire de puériculture qui sont accueillis dans la structure pour être encadrés et accompagnés afin d'atteindre leurs objectifs.

Cette année, notamment, nous avons accueilli pendant 8 semaines un étudiant en 1ère année du cursus Éducateur de Jeunes Enfants, expérience enrichissante pour l'équipe et le stagiaire : Nous lui avons demandé de travailler sur le déroulé de la journée et de formaliser son action.

L'accueil des stagiaires est une démarche d'ouverture et d'engagement.

ACTIONS EN DIRECTION DES FAMILLES : PARENTS ET ENFANTS

• Joyeux Noël

Cette année, le Père Noël est venu à la rencontre des petits et grands après un beau spectacle accessible à tous parents et enfants ; " Papillote à la recherche du père Noël" moment magique tout en douceur et en rêverie.

Un goûter a suivi : papillotes, chocolats, mandarines, buches glacées et distribution des lentilles plantées par les enfants.

• Goûter de fin d'année

Afin de clôturer l'année en sourire, courant juillet, une grande après-midi est organisée où sont réunis enfants, parents, accompagnateurs bénévoles, élus, intervenants, stagiaires, équipe d'animation, d'entretien et administrative.

Les ingrédients de la fête :

- ✓ Un petit spectacle par les animatrices.
- ✓ L'exposition et la distribution des œuvres d'art réalisés par les petits artistes en herbe.
- ✓ Des chansons apprises tout au long de l'année et récitées avec application.
- ✓ Des gâteaux confectionnés avec attention par les parents, tous meilleurs les uns que les autres.
- ✓ Beaucoup d'échanges et de partage

C'est l'occasion de souhaiter une belle rentrée à l'école à toute les enfants du groupe des grands, qui quittent la crèche.

Un temps privilégié très apprécié par tous, parents et enfants, où la convivialité est au rendez-vous.

ACTIONS EN DIRECTION DES PARENTS

• Section documentation livres pour l'équipe et les parents

Toutes les années, avec un budget dédié, l'achat de livres spécialisés est fait.

La bibliothèque s'étoffe et permet aux parents et aux professionnelles de se documenter sur des thèmes variés tels que l'alimentation, les émotions de l'enfant, la gestion des émotions, le sommeil, la bientraitance, la violence, les écrans, les morsures, les activités Montessori, les jumeaux, les douces violences, le développement de l'enfant, les gestes qui sauvent, ...

- Distribution de brochures

Nous nous attachons à faire de la prévention avec comme support des dépliants commandés au CODES et qui abordent les thèmes suivants :

- Tout au long de l'année : les vaccinations, les accidents domestiques, l'alimentation, les poux, la rougeole, la gastro entérite, le sommeil.
- En hiver : la grippe, la bronchiolite.
- En été : les noyades en piscine, les dangers du soleil, la canicule.

Un travail d'information est important sur le thème des vaccinations au vu des nouvelles normes en vigueur qui rend obligatoires 11 vaccins, décriés par certains et au centre d'une polémique.

- La gazette des Petites Mains : nouveauté 2018

L'équipe a décidé de publier un petit journal mensuel sous une forme simplifiée intitulé « *La Gazette des Petites Mains* » distribué en fin de mois.

Sont mentionnés :

- Les anniversaires des enfants nés le mois suivant,
- Les photos et textes sur une activité choisie qui s'est déroulée dans le mois (bibliothèque, cirque, atelier, ...),
- Une recette proposée par une animatrice réalisée par les enfants lors d'un atelier cuisine,
- La présentation de l'équipe avec photo à la rentrée,
- Un rappel du règlement intérieur sur un point précis,
- Les petits mots des enfants,
- Les paroles des chansons de la crèche,
- Les rendez-vous à venir pour le mois suivant.

L'idée est née du constat de la méconnaissance de nombreux parents de la réalité du déroulement de la journée de leur enfant, une impression de "garderie " et de "tatas" pour les surveiller. L'équipe a donc réfléchi à un moyen d'y remédier.

Ce journal est là pour informer de la vie de la crèche, de ce que font les enfants, des actions menées, des projets à venir... L'enfant est présent 8 à 10 heures à la crèche et a une vraie petite vie en dehors de la maison et sans la présence de ses parents. L'accent veut être mis sur une communication autour de l'engagement des professionnelles pour le développement de l'enfant qui est un adulte en devenir.

Avec le recul de quelques mois de parution, les retours sont très positifs, certains parents questionnent les professionnelles différemment, montrent de l'intérêt pour les activités et reproduisent chansons, recettes à la maison. Il existe une vraie continuité entre la crèche et la maison.

- La Maison Symbolique

Le R.E.A.A.P (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) a mis à la disposition de la commune de Sainte-Tulle, « la Maison Symbolique », projet porté par la médiatrice parentale de la commune. Cette année, le public petite enfance a été ciblé avec plusieurs actions proposées :

- Une soirée a été organisée pour les parents des 0/6 ans avec des thèmes variés et au choix, animée par la psychologue en charge des analyses de pratiques à la crèche depuis 7 ans. Elle a proposé des lectures, des méthodes, des réflexions à une dizaine de parents dont le retour était très positif. Les sujets abordés ont été les limites, l'alimentation, le sommeil, la reprise du travail et la culpabilité de laisser son enfant en garde, les écrans smartphone, télévision...
- Une séance d'éveil musical a également fait le plein d'enfants et de parents, dont des enfants de crèche et de maternelle. Le but était de faire participer les parents : grand succès !
- Un groupe d'assistantes maternelle du R.A.M est venu échanger avec une médiatrice et les professionnelles de la crèche. Les thèmes abordés ont été l'alimentation, les rapports professionnelles/parents, le sommeil, la complémentarité des différents modes de garde, ...
- Une soirée "La prévention des accidents domestiques" animée par un moniteur secouriste pompier n'a malheureusement, à notre grande surprise, attiré les foules. N'étaient présentes que des professionnelles de la petite enfance, Pourquoi ce sujet n'est-il pas porteur ? C'est une réflexion à avoir, car les accidents domestiques sont la première cause de mortalité chez les enfants âgés de 1 à 4 ans.

LES PERSPECTIVES POUR 2019 ET LES ANNÉES À VENIR

Plusieurs points sont en projet :

- Mettre l'accent sur la formation professionnelle avec un choix a minima de formation C.N.F.P.T pour chaque agent et le soutien aux V.A.E avec entre autre le soutien des deux agents présentant une V.A.E d'Éducatrice de Jeunes Enfants (E.J.E), dont l'une a validé deux modules en 2018 et doit présenter deux autres en 2019 ; le soutien à la réussite d'une V.A.E d'auxiliaire de puériculture par une animatrice en C.A.E pendant deux années dans la structure. Proposer une session de rappel secourisme animé par un pompier formateur pour l'équipe au complet.
- Travailler et élargir notre réflexion sur la bientraitance : c'est un travail de chaque jour abordé en réunion de travail avec observation, constat et révision des pratiques.
- Renouveler les projets concertés autour de problématiques familiales. Rencontres parents/professionnels. Pour l'année 2019, le thème choisi par le centre social est "l'alimentation".
- Introduire l'outil "observation formalisée " dans nos pratiques avec référentes pour les comportements avec dysfonctionnement.

L'année 2018 a été riche en événements et temps forts basés sur la communication, l'écoute, le partage.

Les projets d'animation ont été menés à bien grâce à la cohésion de l'équipe, l'investissement et l'engagement professionnel des agents, mais aussi le soutien de la C.A.F04 qui nous accompagne dans le développement de notre structure.

Devant ce bilan positif mettant en avant l'implication des acteurs de la petite enfance et du travail en réseau, on ne peut que constater le rôle essentiel que remplissent les crèches dans l'élaboration de la parentalité et du petit-être, homme en devenir.

B. L'Enfance/Jeunesse

Quelques données

La scolarisation des tullésains*

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	129	94	72,9	74,4	71,4
6 à 10 ans	201	197	98,1	98,1	98,1
11 à 14 ans	173	171	98,8	98,9	98,7
15 à 17 ans	162	153	94,1	94,1	94,1
18 à 24 ans	226	78	34,6	36,9	31,7
25 à 29 ans	160	3	2,0	3,8	0
30 ans ou plus	2327	12	0,5	0,3	0,7

*Sources : Insee.

Les établissements scolaires

Les élèves sont accueillis sur cinq groupes scolaires publics :

- L'école maternelle Langewin-Wallon.
- L'école maternelle Danielle-Casanova.
- L'école élémentaire Max-Trouche.
- L'école élémentaire Paul-Eluard.
- Le collège Pierre-Girardot.

Evolution des effectifs scolaires

Écoles maternelles et élémentaires

- Rentrée 2017 Enfants scolarisés sur la commune : 328 élèves dont
149 en maternelle et 211 en primaire
- Rentrée 2018 Enfants scolarisés sur la commune : 343 élèves dont
121 en maternelle et 222 en primaire

	ECOLE LANGEVIN- WALLON	ECOLE DANIELLE- CASANOVA	ECOLE MAX- TROUCHE	ECOLE PAUL-ELUARD	TOTAL
2014/2015	62	52	134	92	330
2015/2016	57	57	124	100	338
2016/2017	73	48	117	104	342
2017/2018	68	49	110	101	328
2018/2019	72	49	131	91	343

Le collège Pierre Girardot

Cet établissement scolaire comptait 439 élèves à la rentrée de septembre 2018.

Son projet d'établissement s'articule autour de trois axes :

Axe 1 : Réduire l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Axe 2 : Favoriser la réussite et la fluidité des parcours scolaires.

Axe 3 : Favoriser l'ouverture sur le monde.

Nous avons des liens réguliers avec l'équipe pédagogique.

Nous faisons partie du Comité d'Éducation Santé et Citoyenneté (C.E.S.C) du collège dans le cadre duquel nous coorganisons des actions en partenariat étroit avec l'infirmière scolaire. Nous envisageons un projet autour de la thématique des écrans (dangers des réseaux sociaux, addictions aux jeux...)

Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

Cet accompagnement, destiné aux élèves de maternelles et de primaires est composé d'une équipe de plus d'une trentaine de bénévoles et d'une coordinatrice C.L.A.S du Centre Social. Il répond pleinement aux objectifs du Projet Éducatif De Territoire.

Le C.L.A.S est un dispositif éducatif dont l'objectif est de favoriser la réussite scolaire des enfants et des jeunes élèves en leur proposant des appuis ainsi que des ressources complémentaires qu'ils ne trouvent pas nécessairement dans leur environnement familial. En 2017/2018 plus d'une centaine de jeunes ont pu bénéficier de ces accompagnements.

Les changements de rythmes scolaires

Emmanuel Macron, avait indiqué lors de son élection, sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitaient c'est que notre commune a fait dès septembre 2017.

Le retour de la semaine à 4 jours à Sainte-Tulle s'est appuyé sur :

- Une demande des familles affirmée lors d'un sondage effectué par la F.C.P.E (81 % des 353 familles sondées souhaitent sortir des Temps d'Activités Péri-Scolaire -T.A.P.S-);
- La volonté du Comité de Pilotage du Projet Éducatif de Territoire de sortir des rythmes scolaires actuels;
- Le vote à l'unanimité des équipes enseignantes et des membres des conseils d'école du retour à la semaine des 4 jours, 6 heures par jour, 36 semaines par an;
- Les équipes d'animation du Centre Social qui, fortes de leurs expériences des T.A.P.S confortées par les différents bilans ou évaluations en comités de pilotage, souhaitent réaménager l'organisation : les mercredis l'accueil de loisirs pouvant ainsi être à la demi-journée avec le repas compris pour permettre un mode d'accueil souple en fonction des réalités des familles.

Dès septembre 2017, le P.E.D.T a été revu en proposant des projets pédagogiques adaptés avec entre autre une revalorisation du temps repas par la mise en place d'activités diversifiées pouvant s'appuyer sur des intervenants étant intervenus sur les T.A.P.S mais en laissant le choix à l'enfant de s'y impliquer ou de rester sur un temps de jeux libres dans la cour.

Ce souhait de retour à la semaine des quatre jours ne remettait cependant nullement en cause la qualité des T.A.P.S proposés par la commune reconnus unanimement comme optimale.

L'enfance-jeunesse, un panel des possibles !

Les différents types d'accueil de différents publics « Enfance/Jeunesse », dans différentes infrastructures mises à disposition :

- L'accueil périscolaire de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 15 pour les 4 groupes scolaires ;
- L'Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M) 3/6 ans et 6/12 ans les mercredis de 7 h 30 à 18 h et les vacances scolaires de 8 h à 18 h ;
- L'Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M) 12/17 ans durant les vacances scolaires ;
- Le Point Information Jeunesse (P.I.J) pour les 16/25 ans ;
- Le temps méridien de 11 h 30 à 13 h 30 pour les maternelles et les primaires.

L'ensemble des types d'accueil s'inscrivent ainsi dans une continuité éducative tout en s'appuyant sur un Projet Éducatif De Territoire commun (P.E.D.T) et réfléchi avec les équipes enseignantes, dont les quatre grands thèmes sont :

- Le vivre ensemble,
- Le sport et le bien-être,
- L'expression artistique,
- Les sciences et la nature.

L'objectif fondamental est « permettre à l'enfant d'aujourd'hui de devenir l'adulte de demain, le plus libre et le plus responsable possible, dans la société la plus démocratique possible ».

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, l'équipe d'animation a élaboré un projet pédagogique pour chaque type d'accueil.

Il traduit l'engagement de l'équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Ce document évolutif est conçu comme un contrat de confiance entre les animateurs, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique en s'appuyant sur les objectifs intermédiaires communs :

- Favoriser l'autonomie en s'appuyant sur l'apprentissage de la vie en collectivité.
- Favoriser la sociabilisation et permettre à chaque enfant de prendre sa place et d'agir sur son environnement proche.
- Favoriser la découverte et la pratique des techniques et activités de notre époque.
- Développer les aptitudes motrices et physiques de chaque enfant.
- Développer la créativité, l'imaginaire de chaque enfant.
- Prendre en compte l'enfant dans son individualité.

Les formations de l'équipe et la réorganisation du service

En 2018, un axe important concernait la formation Sauveteur Secouriste au Travail pour la majorité de l'équipe.

En effet, tous avaient exprimé le souhait de connaître les premiers gestes de secours.

Pour répondre à cette demande, une formation a été organisée pour l'ensemble de l'équipe, en plusieurs séances d'initiation leur permettant ainsi d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours, ...

Par ailleurs, grâce aux financements alloués à la formation dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, deux agents ont pu bénéficier de formations adaptés à nos besoins de terrain.

L'animatrice référente dans l'une des deux écoles maternelles, a validé la première partie de son B.A.F.A ainsi que son stage pratique. Elle va suivre la dernière session lui permettant de valider son diplôme courant 2019.

Le référent de la Salle des Jeunes s'était vu confié la direction de l'Accueil Collectif de Mineurs en tant que stagiaire durant l'année 2018. Ayant validé les deux sessions de son B.A.F.D ainsi que son stage pratique, il va suivre sa dernière session de stage pratique durant l'été 2019 et soutenir son rapport de stage en fin d'année 2019. La validation de son B.A.F.D lui permettra d'assurer la direction de l'Accueil Collectif de Mineurs durant les temps extrascolaires. Avec cette nouvelle mission il ne pourra plus assurer

l'animation de la Salle des Jeunes, celle-ci sera confiée à l'animateur référent de l'école primaire, intervenant jusqu'à présent auprès du groupe des 6/12 ans dès le début de l'année 2019.

Nos liens avec la crèche

Les rencontres entre professionnelles de la crèche, les référents de l'animation dans les écoles maternelles, les familles fréquentant la crèche et les parents ayant des enfants en petite section se poursuivent.

Cette passerelle permet des moments d'échanges, une présentation de l'équipe d'animation, des locaux et du fonctionnement de chaque type d'accueil proposé. Le but étant de répondre à toutes les questions et apaiser les angoisses.

Une nouvelle passerelle entre les enfants de grandes sections de maternelles et les enfants du C.P est venue compléter nos actions en juin 2018.

Très peu de familles se sont présentées, l'évaluation de cette action nous a permis de constater que la demande des familles concernait essentiellement la rentrée en école maternelle.

Fort de ce constat, l'accent sera mis sur les écoles maternelles mais l'action ne sera plus reconduite dans l'école primaire.

Nos manifestations avec le pôle famille et nos actions intergénérationnelles

De nombreuses actions et manifestations ont été mises en place en partenariat avec la référente famille durant l'année 2018 :

- Les sorties communes avec le centre de loisirs et les familles rencontrent un vrai succès, permettant à la fois de mutualiser et de coordonner ses compétences avec les autres acteurs, elles sont conduites au minimum une fois durant les petites vacances et l'été en fonction des effectifs.
- Depuis septembre 2017 et tout au long de l'année scolaire 2017/2018, nous avons pu initier un grand nombre d'enfants à des ateliers scientifiques et notamment en astronomie sur le temps méridien. Le succès de ces ateliers et la demande des familles nous a amené à penser des actions approfondies autour d'un projet estival pour lequel pour nous eu le soutien financier de la C.A.F 04 et de la D.D.C.S.P.P :

- ✓ L'une en direction des enfants avec un séjour, encadré par 3 animateurs professionnels du service Enfance/Jeunesse, du 25 au 27 juillet 2018,
- ✓ Et l'autre en complément avec une soirée « Familles sous les étoiles » animée par un intervenant professionnel pour partager les acquis des enfants avec leurs parents mais aussi d'ouvrir la thématique à toutes les familles de la commune. A partir de 19h un apéritif était offert par le Centre Social et suivi par un pique-nique partagé pour

permettre aux familles de se retrouver sur une note conviviale et de participer à l'installation des appareils d'observation.

- En 2017, les familles avaient fait connaître leur envie de fêter Halloween ainsi que leur déception sur le manque de manifestations. Fort de ce retour, l'équipe d'animation, en partenariat avec la référente famille, les jeunes de la salle et le centre de loisirs, a organisé pour Halloween un « apéritif diabolique » concocté par les familles, suivi d'un Escape Game de l'horreur de 19 h à 23 h dans les locaux de l'école élémentaire Max-Trouche. Malgré un temps pluvieux, 20 équipes composées se sont succédées dans l'Escape Game pour le grand plaisir des animateurs, soit 160 joueurs auxquels s'ajoutent une soixante de familles réunies autour de l'apéritif et des petits ateliers manuels organisés en libre accès. Petits et grands ont débuté dans le labyrinthe du cimetière, rejoint la chambre d'une enfant possédée, puis de celle du sorcier, résolu l'énigme qui menait aux anges ou aux démons, ont passé le parcours de l'araignée qui menait aux vampires et ont terminé par le couloir des fantômes avec sa mariée.

- Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire une maison de retraite avec laquelle nous organisons des temps de rencontres intergénérationnelles. Si ces initiatives suscitent généralement un enthousiasme non feint, elles sont plus compliquées qu'il n'y paraît à mettre en place, dans le respect des petits comme des plus âgés. Les enfants de l'école maternelle et les enfants de C.P de l'école primaire, fréquentant le temps méridien, ont ainsi participé à un atelier créatif au cours duquel ils ont confectionné des cartes de vœux pour l'ensemble des résidents de la maison de retraite, cartes qu'ils sont fièrement allés leur remettre autour d'un goûter partagé.

Au premier abord, leurs caractères et leurs rythmes de vie semblent peu compatibles. Le calme des uns, en perte de mobilité, tranche avec la vivacité débordante des autres. Mais en y regardant bien, la vieillesse ressemble fort à l'enfance, par sa dépendance, son besoin d'attention et son regard pétillant.

Ces temps sont pour les anciens autant d'occasions de se réjouir des rencontres à venir, de cultiver un désir du lendemain, de chambouler un quotidien (trop) bien réglé, de rompre momentanément avec les aïeas de la vieillesse. Pour les enfants, c'est l'occasion d'aller à la rencontre de la génération de leurs grands-parents qu'ils ont peu l'occasion de fréquenter, mais dont ils sont en général très curieux. Des rencontres riches, par lesquelles ils acquièrent un regard bienveillant sur la vieillesse et profitent de l'attention débordante de ces papis et mamies qui ne demandent qu'à les voir s'éveiller joyeusement.

Nos projets avec les enfants et leurs familles

Pendant les vacances...

Suite à une demande des familles, nous avons développé le « café parents » organisé traditionnellement tous les lundis matins durant les temps extrascolaires (temps d'accueil et de présentation). Nous lui avons

adjoint un « goûter café » les vendredis soirs (retours sur la semaine écoulée). Temps similaire dans la finalité souhaitée : offrir un moment privilégié permettant aux parents d'échanger sur la question de l'enfant.

Un atelier culinaire très apprécié et demandé par les enfants, est organisé tous les vendredis matin. Une dégustation des productions de leurs enfants est offerte aux familles permettant de valoriser l'action. Ces moments d'échanges très appréciés de tous créent une passerelle entre l'équipe d'animation, la famille et l'enfant.

L'astronomie, un projet scientifique 2018 pour tous ! (cf bilan moral ci-joint)

De septembre 2017 à juin 2018, nous avons pu initier un grand nombre d'enfants à des ateliers en astronomie sur le temps méridien. Le succès de ces ateliers et la demande des familles nous a amené à penser des actions approfondies :

- L'une en direction des enfants avec un séjour au centre d'astronomie de Saint Michel l'Observatoire, encadré par 3 animateurs professionnels du service enfance-jeunesse du 25 au 27 juillet 2018
- Et l'autre en complément avec une soirée « Familles sous les étoiles » animée par un ingénieur astronome pour partager les acquis des enfants avec leurs parents mais aussi d'ouvrir la thématique à toutes les familles de la commune. Ce rendez-vous s'est déroulé le soir de l'éclipse lunaire avec de nombreux appareils d'observation et les commentaires éclairés de l'intervenant.

Nos projets avec les enfants et l'éducation nationale

En septembre 2017, le service Enfance/Jeunesse, en partenariat avec le service Espaces Verts et les équipes enseignantes des quatre groupes scolaires de la commune, dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire, a souhaité construire des actions d'aménagements sur la thématique de l'environnement durant les temps scolaires et périscolaires. Ce projet s'est déroulé de mars à octobre 2018. Il est apparu que les quatre groupes scolaires de la commune (maternelles et primaires) bénéficiaient d'espaces naturels abandonnés offrant un potentiel pertinent pour construire des actions d'aménagements sur la thématique de l'environnement.

Le service Enfance/Jeunesse, en concertation avec les enseignants des groupes scolaires et en partenariat avec le service espaces verts de la commune, a décidé de mener différentes actions dans les quatre écoles entre mai et octobre afin de sensibiliser les 350 enfants âgés de 3 à 12 ans à l'environnement et créer des espaces à thèmes favorisant la découverte de l'importance de l'écologie.

De plus, en s'appuyant sur les objectifs définis dans le Projet Éducatif De Territoire et l'année scolaire 2018/2019 étant « l'année de la civilité », le comité de pilotage a décidé de mener des actions « Vivre ensemble » (autour de la paix, la civilité, l'estime de soi, les émotions...). Nous avons donc choisi d'accueillir, la rentrée de septembre 2018, au sein de notre école primaire, une jeune femme en service

civique « Madame Civilité » ayant pour mission de contribuer à l'amélioration du climat scolaire. Sa présence au quotidien a permis de faciliter la mise en place de nombreuses actions autour du projet en lien avec l'animateur référent de l'école et les équipes enseignantes.

Trois tableaux géants, actuellement en cours de réalisation, seront exposés dans la cour :

- Le premier panneau illustrera le vivre ensemble,
- Le deuxième les émotions
- Le dernier la paix

Ces thèmes ont été abordés par l'ensemble des équipes par le biais de nombreux supports et intervenants spécialisés, tels que : service civique, sophrologue, plasticienne, intervenante formée par l'équipe de Frederick Lenoir sur Savoir Être et Vivre Ensemble -S.E.V.E-...

Depuis la rentrée de septembre 2018, un temps de devoirs a été mis en place dans les deux écoles primaires, durant la garderie du soir, les lundis et jeudis, de 17h30 à 18h. Ce temps est encadré par les animateurs qui ont pour mission de veiller à maintenir un climat calme et serein dans la classe et favoriser ainsi des conditions nécessaires pour la concentration des enfants. Certains enseignants y participent ponctuellement, afin d'aider les animateurs dans l'acquisition d'outils pédagogiques et dans la méthodologie d'apprentissage, notamment pour la lecture. La volonté est de développer le vivre ensemble, l'entraide, l'autonomie, les plus grands étant sollicités pour aider les plus jeunes dans cette tâche.

Depuis deux ans, la coordinatrice PEDT a organisé ses équipes de façon à ce que l'équipe d'animation soit répartie à l'année sur les quatre établissements scolaires garantissant un suivi pour les enfants, des interlocuteurs identifiés des familles et ainsi le développement de liens de confiance. Pour exemple, les deux animateurs référents de l'école Paul Eluard ont été détachés une semaine pour accompagner la classe rousse et faire équipe avec les enseignants.

Enfin, avec le collège Pierre Girardot de la commune, nous entretenons des liens réguliers à travers notamment des actions de prévention comme le projet « Jeunes et non-violence » où nous avons financé avec l'aide financière de la CAF la location d'une exposition « Non-violence une force pour agir ». Celle-ci a été mise à disposition des classes du collège et présentée aux élèves par deux professionnels (un psychologue et une médiatrice familiale).

Nos projets pour les jeunes

Durant l'année 2018, de nombreux projets ont été menés avec et pour les jeunes (cf bilan moral ci-joint).

La programmation des vacances s'articule toujours entre des activités sportives, de loisirs et culturelles.

Deux animateurs sont détachés spécifiquement sur les 11/17ans durant le temps de vacances (binôme d'animation fille/garçon pour garantir un accompagnement adapté aux besoins des jeunes).

En octobre 2018, nous avons accueilli la Journée Départementale de la Jeunesse, co-organisée par la C.A.F 04 et la D.D.C.S.P.P., journée culturelle dédiée aux adolescents et qui a rencontré un franc succès.

Nos projets avec les enfants et la restauration scolaire

L'arrivée d'un nouveau responsable dans le service de la restauration scolaire/portage des repas (C.C.A.S) nous a permis de revoir les projets transversaux.

Dans un souci de mutualisation et de coordination de nos actions, nous avons fait le choix de programmer plusieurs actions :

- Confections de cartes d'anniversaire pour les personnes âgées bénéficiant du service de portage de repas à domicile, cartes réalisés par les enfants fréquentant le temps méridien.
- Organisation d'un repas à thème une fois par mois en fonction des événements culturels, avec un rétroplanning annuel permettant aux animateurs et aux enfants de réaliser différentes décorations pour les réfectoires leur permettant ainsi de s'approprier les lieux et d'être acteurs de ce temps méridien.
- Participation à la Semaine Nationale du goût en octobre 2018 (avec les fromages en invités d'honneur) qui a reçu un grand succès de la part des enfants. Le but de notre participation à cette action est de sensibiliser les enfants sur les différents aspects du monde de l'alimentation : informations quant à la qualité et l'origine des produits consommés, découverte du savoir-faire gastronomique, éducation autour du manger équilibré et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Nous tentons ainsi de lutter contre les inégalités sociales et les exclusions en matière d'alimentation.

Un quiz, à partir d'un plateau comportant onze fromages différents a été organisé. Ce support nous a permis de mesurer l'impact de notre action, Petits morceaux, regard des autres, dégustation originale, envie de gagner, envie de participer... ces différents éléments nous ont permis de relever le défi et d'atteindre notre objectif final qui était de susciter chez les enfants une envie de découverte culinaire tout en respectant le rythme de chacun.

Participation à un repas collectif et festif. Un repas de Noël a été organisé pour les enfants juste avant les vacances de Noël. Il nous a permis de regrouper tous les enfants des quatre groupes scolaires autour d'un repas festif (alors qu'ils mangent dans des locaux séparés tout le reste de l'année), les enseignants et l'équipe administrative. Cela a été pour nous l'occasion de se retrouver lors d'un temps convivial, festif et renforcer encore davantage les liens entre les différentes équipes.

Nos perspectives et projets

- Le directeur adjoint de l'Accueil Collectif de Mineurs, dans le cadre de la validation de son B.A.F.D, est actuellement en pleine réflexion sur l'organisation d'un séjour au bord de la mer pour un groupe de 40 enfants, âgés de 6 à 17 ans. Ce séjour permettra à certains enfants pour qui ce n'était déjà pas le cas, de partir en vacances. Il sera un support pour développer le thème du « vivre ensemble » grâce à la vie en collectivité qui implique toutes les règles de vie du lieu d'accueil et du groupe. Il permettra également de développer, de favoriser la créativité et l'imagination des

enfants et des jeunes en créant un carnet de vacances, qui sera photographié commentée de leur semaine, par le biais d'ateliers d'écritures et artistiques.

L'équipe d'animation souhaiterait axer des actions autour d'un projet sur l'alimentation. Un diagnostic local a été posé suite à des rencontres avec une diététicienne et une psychologue de la Maison de la Santé locale. Nous travaillons désormais sur les objectifs à mettre en place, les actions et manifestations qui pourront émerger des familles ou des équipes d'animation et de la restauration scolaire.

- Par ailleurs, notre équipe aspire à continuer à se former à la gestion des conflits, pour coller toujours plus à notre thématique du « vivre ensemble ». Il a ainsi été convenu que l'ensemble de l'équipe d'animation suivrait une formation interne pensée « sur mesure » pour elle (en fonction de ses attentes, de ses disponibilités horaires) sur la gestion des conflits. Elle devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2019.
- Enfin, nous aspirons toujours à développer des projets concertés avec les différents services du Centre Social, les familles et les acteurs locaux (notamment associatifs) pour proposer des activités dans des champs d'actions diversifiées comme la prévention (sécurité routière, obésité, conduites à risque...), des découvertes et pratiques sportives ou culturelles riches et diversifiées.

Annexe 5 : Les prix plafonds

ACCUEIL ENFANCE	PRIX PLAFONDS (en €)
Accueil collectif ² 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Accueil familial ³ et parental *0 – moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Micro crèche* 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Relais assistants maternels	44 254 €/ an et par ETP de fonctionnement
Lieu d'accueil enfants-parents	59,46 €/heure d'ouverture
Ludothèques	20€/ heure d'ouverture
PILOTAGE ENFANCE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
« Diagnostic initial »	10 000€/contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15
ACCUEIL JEUNESSE	
Accueil de loisirs vacances été	4€/ heure enfant
Accueil périscolaire	3€/ heure enfant
Séjour vacances été	40€/ journée enfant
Séjour petites vacances	40€/ journée enfant
Camp adolescents	40€/ journée adolescent
Accueil jeunes déclaré Ddcs	4€/ heure jeune
PILOTAGE JEUNESSE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
Formation Bafa, BAfd	1600 € : Stagiaire
« Diagnostic initial »	10 000€/contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15

² Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

³ Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

Annexe 6 : l'évaluation

1. EVALUATION DES ACTIONS D'ACCUEIL INSCRITES AU CONTRAT

Indicateurs		Situation avant Cej	Suivi annuel	Situation en fin de Cej	Observation - Ecart
<input type="checkbox"/> VOLET ENFANCE <input type="checkbox"/> VOLET JEUNESSE					
Action					
Date d'ouverture /Date déchéance					
Nature du signataire			<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> C2c <input type="checkbox"/> Employeur		
Caractéristiques de l'offre	Nombre de places agréées Pmi (Eaje)				
	Nombre de places conventionnées avec la Caf (accueil de loisirs)				
	Prix de revient à l'acte	=	<input type="checkbox"/> > au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> = au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> < au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> > au prix plafond moyen départemental <input type="checkbox"/> = au prix plafond moyen départemental <input type="checkbox"/> < au prix plafond moyen départemental		
Coût de fonctionnement annuel (€)					
Montant annuel du reste à charge de la commune (€)					
Taux d'occupation		=	<input type="checkbox"/> > au taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> = Au Taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> < Au taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> > Au taux d'occupation moyen départemental <input type="checkbox"/> = Au taux d'occupation moyen départemental <input type="checkbox"/> < au taux d'occupation moyen départemental		
Amplitude d'ouverture journalière agréée Pmi (Eaje) ou conventionnée avec la Caf (accueil de loisirs)		=	<input type="checkbox"/> < à 9h/j <input type="checkbox"/> = à 9h/j <input type="checkbox"/> > à 9h/j		
Amplitude d'ouverture annuelle agréée Pmi (Eaje) ou conventionnée avec la Caf (accueil de loisirs)		=	<input type="checkbox"/> > à l'amplitude moyenne annuelle départementale <input type="checkbox"/> = à l'amplitude moyenne annuelle départementale <input type="checkbox"/> < à l'amplitude moyenne annuelle départementale		

Indicateurs	Situation avant Cej	Suivi annuel	Situation en fin de Cej	Observation Ecart
Nature des emplois concernés (ETP)				
Taux d'encadrement	=	<input type="checkbox"/> > aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> = aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> < aux normes réglementaires		
Niveau de qualification	=	<input type="checkbox"/> > aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> = aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> < aux normes réglementaires		
Temps de concertation		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Temps de formation		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Différenciation des activités selon les tranches d'âge		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Implication des jeunes dans le projet éducatif		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Forme de cette implication		
Accueil d'enfants en situation de handicap		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Accueil d'urgence		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Application d'un barème de participations familiales modulé en fonction des ressources		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Moyenne des participations familiales		€		€
Aide à l'investissement		Plan crèche concerné	€	€
Aide au fonctionnement	▷ Pso		€	€
	▷ Ps contractuelle		€	€
	▷ Fonds propres		€	€
Moyens déployés par la Caf				

2. EVALUATION DES COMPOSANTES DU CONTRAT

Critères	Analyse par type d'action*	Résultats attendus tels que prévus au Cej	Résultats obtenus au terme du Cej	Ecart observés
▪ Capacité d'accueil		Objectifs d'accueil. Nombre de places d'accueil atteint.		
▪ Prix de revient et moyenne départementale		Objectifs de % de structures dont le prix de revient est égal ou inférieur au prix de revient plafond. Pourcentage de structures dont le prix de revient est inférieur ou égal au prix de revient plafond.		
▪ Taux d'occupation		Taux d'occupation cible. Taux d'occupation moyen. Pourcentage de structures dont le taux d'occupation est inférieur au taux d'occupation cible.		
▪ Politique tarifaire		Pourcentage de structures appliquant un barème modulé en fonction des ressources des familles.		
▪ Niveau de qualification et taux d'encadrement		Objectifs de % de structures dont le niveau de qualification est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Objectifs de % de structures dont le taux d'encadrement est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structures dont le niveau de qualification moyen est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structures dont le taux d'encadrement moyen est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structure intégrant des temps de concertation dans leur coût de fonctionnement. Pourcentage de structure intégrant des temps de formation dans leur coût de fonctionnement.		
▪ Diversité de l'offre		Objectif de structures à l'amplitude journalière supérieure ou égale à 9h par jour. Pourcentage de structures dont l'amplitude journalière d'ouverture est supérieure ou égale à 9 heures par jour.		
▪ Attractivité de l'offre		Objectif de différenciation d'activité selon les tranches d'âge. Pourcentage de structures dont le projet éducatif intègre une différenciation d'activité selon les tranches d'âge.		
▪ Place donnée aux jeunes dans l'élaboration et la mise en place des projets		Objectif de % de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet. Pourcentage de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet éducatif. Formes prises par ces implications.		
▪ Accueil d'un public ciblé		Objectifs sur les accueils en urgence et les accueils d'enfants handicapés. Pourcentage de structures accueillant des enfants en situation de handicap. Pourcentage de structures ayant effectué un accueil d'urgence.		

* Accueil collectif, familial et parental (0-6 ans) y compris micro-crèche, Ram, Laep, accueil de loisirs, accueil de jeunes, accueil périscolaire, camps ado, séjours

Principes	Universalité	Adaptabilité	Qualité
Objectifs opérationnels			
Favoriser le développement de l'offre d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité d'accueil 		
Améliorer l'offre d'accueil		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix de revient et moyenne départementale ▪ Taux d'occupation ▪ Politique tarifaire ▪ Accueil d'un public ciblé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de qualification et d'encadrement
Développer des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attractivité de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversité de l'offre ▪ Place donnée aux jeunes dans l'élaboration et la mise en place des projets

Annexe 6 bis : L'évaluation

Le périmètre de l'évaluation recouvre le suivi et l'analyse :

- des actions prévues au contrat : qualité de l'offre de service, capacité d'accueil, prix de revient, taux d'occupation, participation financière du contractant, profil des bénéficiaires, participation financière des familles ;

- des objectifs du contrat ;

- des effets du contrat au regard des besoins repérés sur le territoire : écart entre l'offre et la demande, population couverte, la mise en œuvre des critères de sélectivité sur le territoire de la Caf, service rendu au regard du niveau de satisfaction des parents et, le cas échéant, des jeunes.

Chaque période de contrôle, d'analyse des bilans intermédiaires et de bilan final doit être préalablement fixé.

Niveau	Calendrier de suivi
1 ^{er} niveau : Evaluer la réalisation et le fonctionnement des actions inscrites au contrat	Annuel
2 ^{ème} niveau : Evaluer les objectifs du contrat	Au terme du contrat
3 ^{ème} niveau : Evaluer les effets du contrat sur le territoire	Au terme du contrat

1) Evaluer les engagements du contrat : une démarche à 3 niveaux

1 ^{er} niveau : Evaluer la réalisation et le fonctionnement des actions inscrites au contrat	Le suivi des actions est effectué au moyen d'outils de recueil de données nécessaires au suivi quantitatif des actions (tableau de bord, grille de suivi, d'observation, etc.) et d'indicateurs de suivi : échéance, nombre de places d'accueil, de services, de postes de coordinateurs créés, taux d'occupation ou de fréquentation, dépense prévisionnelle et réelle, prix de revient, etc.
2 ^{ème} niveau : Evaluer les objectifs du contrat	<p>Deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, du jeune et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation, pour les plus grands.
<p>3ème niveau : Evaluer les effets du contrat sur le territoire</p>	<p>Une finalité : Harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale, et dans la continuité des directives relatives aux critères de sélectivité.</p>

2) Evaluation des effets du contrat sur le territoire

La démarche de contractualisation s'inscrit dans le cadre plus large d'une politique familiale territoriale visant à harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale, et dans la continuité des directives relatives aux critères de sélectivité. Afin d'évaluer les effets de cette politique sur le territoire en fin de contrat, la Caf devra procéder à la réalisation d'investigations visant à :

- Actualiser les données (4) relatives au contexte local et aux besoins. Cette analyse porte sur la réactualisation des données de diagnostic, portant notamment sur la population résidant sur le territoire contractuel.
- Mesurer la réponse aux besoins repérés sur le moyen et long terme. Au terme de cette analyse, le service rendu aux familles par l'offre existante devra être apprécié au regard des besoins et des moyens mobilisés. La répartition de l'offre existante avant contrat peut faire l'objet d'une cartographie précise afin de mettre en évidence le développement de l'offre en fin de période contractuelle.

Analyser les partenariats existants et développés.

4 Données relatives au contexte local et aux besoins

Les données démographiques	Population allocataire / nombre d'enfants d'allocataires de 0 à 5 ans révolus et de 6 à 17 ans révolus / population allocataire de la Mutualité sociale agricole
Les typologies familiales	Nombre de ménages et situation familiale Situation familiale et taille des familles allocataires
L'activité professionnelle	Taux d'activité de la population âgée de 25-49 ans par sexe Répartition de la population par professions et catégories socioprofessionnelles (Pcs) / parents en activité
Le niveau de ressources des familles	Quotients familiaux
L'urbanisme et l'habitat	Dispositifs et projets urbanistiques et d'aménagement du territoire
Les équipements et services	Etablissements scolaires 6-16 ans / équipements sportifs / équipements culturels / services de santé / services administratifs / services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans
La vie économique locale	Zones d'activité

